



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 065 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 21 février 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 février 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1005)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le vice-président: Je dois faire savoir à la Chambre que, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, la motion relative aux crédits qui doit être étudiée lundi est la suivante:

Que cette Chambre considère les rapports de la vérificatrice générale, présentés en 2002.

[Français]

Cette motion inscrite au nom de l'honorable député de South Shore ne fait pas l'objet d'un vote. Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

[Traduction]

LES PROJETS DE LOI C-23 ET C-13

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il a été convenu hier et je considère que cette entente est bien intervenue, qu'avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, soit après la première intervention concernant le projet de loi C-23, le débat serait ajourné et que nous passerions au projet de loi C-13. Hier, tous les partis ont accepté de procéder de cette façon et c'est précisément pour cette raison que nous n'appelons pas en premier le projet de loi C-13. Je comprends que certains députés peuvent être d'opinion différente, mais si tel est le cas, il faudrait en discuter à l'extérieur.

Aux fins du compte rendu, nous examinons le projet de loi C-23 à condition qu'après la première intervention, le débat soit ajourné et que nous passions au projet de loi C-13.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le leader à la Chambre a tout à fait raison. Une entente est intervenue hier entre les leaders à la Chambre, mais tous les partis sont conscients de l'importance du projet de loi C-13 pour nombre de députés qui participent à d'autres travaux parlementaires. Certaines discussions sont en cours à ce sujet et l'esprit continuera d'en être respecté. Par conséquent, je demande que la question soit reportée jusqu'à ce que les leaders à la Chambre aient l'occasion de discuter d'une modification mineure à cette entente.

Le vice-président: Bien sûr, il ne s'agit pas pour la présidence d'intervenir dans les négociations, mais elle aimerait énumérer les points soulevés dans l'ordre dans lequel ils lui ont été présentés.

Le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre a demandé s'il y avait consentement unanime des partis pour qu'un porte-parole du gouvernement puisse parler du projet de loi C-23 puis que la Chambre passe à l'étude d'un autre projet de loi, le projet de loi C-13 je crois.

Si j'ai bien compris, cette requête a été faite afin de permettre à des porte-parole de l'opposition de réserver leur temps de parole de 40 minutes pour discuter du projet de loi C-23 lorsque commencera l'étude de celui-ci. Mon rôle n'est pas de négocier, mais de demander simplement s'il y a consentement unanime.

• (1010)

Mme Carol Skelton: Monsieur le Président, je croyais que deux représentants des libéraux devaient prendre la parole ce matin.

Le vice-président: Si vous voulez, à la demande du ministre d'État, je vais soumettre la proposition aux députés.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS

L'hon. Andy Mitchell (au nom du solliciteur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-23, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui en faveur du projet de loi C-23 du gouvernement, lequel établira une nouvelle loi fédérale, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, et apportera des modifications capitales au Code criminel.

[Traduction]

Avant de passer aux dispositions particulières du projet de loi C-23, permettez-moi un retour dans le temps à l'intention des députés à la Chambre et des Canadiens qui nous regardent afin de décrire brièvement la série de mesures prises par le gouvernement depuis 1993 en vue de mieux protéger les Canadiens contre les auteurs de délits à caractère sexuel.

Initiatives ministérielles

Depuis notre arrivée au pouvoir en 1993, nous avons pris une série de mesures visant à mieux protéger les Canadiens des auteurs de délits à caractère sexuel, et nous continuerons de le faire, comme en fait foi le projet de loi C-23.

Dès 1994, nous avons mené des consultations poussées auprès de personnes et d'organisations qui s'occupent des enfants ou sont chargées de les protéger. Il s'agit notamment de sociétés d'aide à l'enfance, de conseils scolaires, des organisations des grands frères et grandes soeurs, de Bénévoles Canada, de corps policiers, de victimes et de nombreux autres groupes de tout le Canada. Ils nous ont demandé de trouver une solution purement canadienne visant spécifiquement les délinquants sexuels qui postulent des emplois de confiance auprès des enfants et d'autres groupes vulnérables, et c'est ce que nous avons fait.

Le système national de dépistage a été lancé à l'été 1994 par le ministre de la Justice, le ministre de la Santé et le solliciteur général du Canada. En août 2001, le gouvernement a adopté une mesure législative visant à donner à la police accès aux dossiers criminels des contrevenants sexuels réhabilités, à des fins de vérification.

Le Centre d'information de la police canadienne, ou CIPC, communique des casiers judiciaires aux corps policiers locaux qui aident les organismes s'occupant des enfants à faire des vérifications de sécurité. Des milliers de ces recherches sont faites chaque année au nom d'organismes bénévoles aux quatre coins du Canada.

Il importe de signaler que d'autres mesures ont été prises par les ministères du Solliciteur général et de la Justice pour protéger les Canadiens contre les contrevenants sexuels. Par exemple, le projet de loi C-55, adopté en 1997, a raffermi les règles sur les délinquants dangereux de la partie XXIV du Code criminel et également créé une nouvelle disposition en matière de détermination de la peine qui touche ce qu'on appelle les délinquants à contrôler.

À la suite de ces modifications, les procureurs dans pratiquement toutes les provinces déploient tous les efforts voulus pour obtenir que des criminels soient considérés comme des délinquants dangereux ou des délinquants à contrôler. En fait, depuis 1997, le nombre de délinquants qui ont été reconnus comme des délinquants dangereux a doublé chaque année.

La mesure législative de 1997, qui créait la catégorie des délinquants à contrôler, ciblait les individus constituant manifestement une menace, mais pas au point d'être considérés comme des délinquants dangereux. Cette nouvelle désignation reconnaissait que des délinquants sexuels libérés qui sont supervisés et traités dans la collectivité ont des taux de récidive nettement inférieurs à ceux des délinquants qui réintègrent la collectivité après avoir purgé leur peine sans être soumis à des conditions de surveillance ou de traitement.

En plus de leur peine de détention, les délinquants à contrôler peuvent être condamnés à un maximum de dix ans de surveillance dans la collectivité et assujettis à certaines conditions. En juillet 2002, plus de 150 ordonnances de surveillance de longue durée avaient déjà été imposées par les tribunaux. Selon moi, cela montre à quel point le gouvernement prend au sérieux sa responsabilité et son engagement à protéger les Canadiens contre les agresseurs et les délinquants sexuels.

En 1996, le système national de repérage a été élaboré avec la collaboration de nos partenaires provinciaux, de sorte que les procureurs peuvent maintenant voir quels délinquants il y aurait peut-être lieu de désigner comme délinquants dangereux.

● (1015)

Les ordonnances de protection prises en vertu de l'article 810 du Code criminel ont également été prévues pour permettre aux tribunaux, à la demande du ministère public, d'imposer des conditions spéciales restreignant les déplacements et les comportements des délinquants sexuels après leur libération et même après qu'ils ont purgé leur peine.

Nous avons ainsi imposé des contrôles rigoureux aux délinquants sexuels. Toutes ces mesures témoignent de l'engagement du solliciteur général et du gouvernement du Canada à assurer la protection, la sûreté et la sécurité de nos enfants et de l'ensemble des Canadiens.

Je m'empresse d'ajouter et de souligner que toutes ces mesures ont été élaborées avec la collaboration et le soutien de nos partenaires provinciaux et territoriaux. C'est probablement l'un des domaines où le gouvernement a enregistré les progrès les plus appréciables dans le partenariat et la collaboration avec les provinces et les territoires. C'est toujours dans un esprit de coopération que tous les pouvoirs publics sont parvenus à un consensus sur le projet de loi C-23, aujourd'hui à l'étude, qui permettra de créer un registre des délinquants sexuels.

Enfin, l'ancien solliciteur général, le député de Cardigan, a affirmé avec insistance à la Chambre, en mars 2000, qu'il appuyait une motion tendant à établir un registre national des délinquants sexuels, comme tous les autres députés présents. Ils ont été en mesure de le faire parce que le Canada possède déjà l'un des registres des antécédents criminels les plus efficaces du monde, le Centre d'information de la police canadienne, ou CIPC.

● (1020)

[Français]

Je crois avoir bien décrit comment l'engagement de notre gouvernement de mieux protéger les Canadiens des délinquants sexuels s'est caractérisé jusqu'à présent par des mesures et des actions concrètes.

Revenons maintenant à la situation actuelle, c'est-à-dire le projet de loi C-23, soit la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels. Ce projet de loi, comme je l'ai déjà mentionné, établira la nouvelle loi fédérale, soit la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, et apportera des modifications capitales au Code criminel. L'ensemble de ses dispositions permettra la création d'un registre national des délinquants sexuels à l'usage de tous nos partenaires provinciaux et territoriaux. Comme le savent bon nombre de personnes ici présentes, les premiers ministres des provinces réclament à l'unanimité que le gouvernement fédéral les aide à constituer un système d'enregistrement intégré dont leurs administrations respectives pourront se servir.

L'existence d'un tel système donnerait plus de poids à leurs efforts individuels et garantirait une approche nationale. Il convient de préciser que le registre national des délinquants sexuels, dont je parle ici, est en fait un mécanisme en trois volets.

Il s'agit d'abord de la législation dont il est question aujourd'hui. Elle devait émaner du Parlement du Canada, afin que le système ait véritablement une portée nationale et soit le même d'un endroit à l'autre du pays. Ensuite, il y a une base de données nationales, que la GRC va gérer au nom de tous les services de police au pays.

Finalement, il y aura les fonctions d'administration et d'application du système d'enregistrement qui incomberont aux différents corps policiers dans leurs zones de responsabilité.

Initiatives ministérielles

Ce qui importe par-dessus tout, c'est que ces éléments combinés créent un nouvel instrument fort utile à la police pour enquêter sur les infractions sexuelles dont l'auteur est inconnu. Il permettra à celle-ci de consulter rapidement le registre, d'en fouiller le contenu à l'aide de critères déterminés et de repérer de possibles suspects à proximité du lieu du crime.

Je prends bien soin de préciser que la police pourra procéder avec rapidité, car c'est l'essence même du système. La police reconnaît qu'elle a très peu de temps pour agir dans les cas de rapt d'enfant. Lorsqu'un enfant est enlevé, généralement pour être soumis à des sévices sexuels, puis tué, la fin tragique survient habituellement quelques heures après le rapt.

À moins que la police puisse intervenir sans délai, elle ne pourra empêcher le pire de se produire, même si elle réussit un jour à résoudre le crime. Ce projet de loi, soit la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, permettra à la police de vérifier très rapidement si des personnes condamnées pour des infractions sexuelles résident près du lieu du crime, de trouver leur identité et leur adresse et de décider sans tarder si elles doivent faire l'objet d'une enquête plus poussée ou être éliminée de la liste des suspects.

• (1025)

Voici, en bref, comment fonctionnera le système. Les délinquants déclarés coupables d'une infraction sexuelle mentionnée dans le Code criminel seront tenus de s'inscrire auprès de la police dans les 15 jours suivant le prononcé de l'ordonnance par le tribunal, ou de leur mise en liberté s'ils étaient en détention.

Ils devront demeurer enregistrés pendant au moins 10 ans et souvent durant leur vie entière. Cela signifie qu'ils seront obligés d'aviser la police de tout changement d'adresse ou de nom dans un délai de 15 jours et de se présenter en personne chaque année pour renouveler ou mettre à jour les informations inscrites au registre. Sinon, en vertu de ce projet de loi, ils se rendront coupables d'une infraction criminelle punissable d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans pour la deuxième infraction, et d'amendes totalisant au plus 10 000 \$.

Lorsque les délinquants se présenteront au bureau d'inscription de la police, comme l'exige la nouvelle loi, ils seront tenus de fournir certains renseignements tels que leur adresse, leur numéro de téléphone, le nom de leur employeur et leur date de naissance. Ils devront également signaler leurs signes distinctifs ou leurs tatouages, le cas échéant. Les fois suivantes, ils devront mettre à jour toutes les données du registre les concernant.

Le gouvernement est conscient que ce nouvel outil, s'il peut sauver des vies, constitue également une suprême intrusion dans la vie des personnes contraintes de s'inscrire. La majorité d'entre elles demeureront enregistrées longtemps après avoir fini de purger la peine imposée par le tribunal et la plupart—selon les estimations, 65 p. 100 après 30 ans—ne seront pas condamnés à nouveau pour une infraction similaire. Celles qui essayent sincèrement de rester dans le droit chemin ne doivent pas voir leurs efforts annihilés par la stigmatisation découlant de l'enregistrement.

C'est pourquoi la loi ne renferme aucune disposition qui rende le registre accessible au public. Les données du registre ne pourront être consultées que par les personnes autorisées et qu'à des fins autorisées. Des sanctions pénales seront imposées aux personnes qui en feront un mauvais usage. La protection du public, qui est la raison d'être première du système d'enregistrement, résidera dans l'utilisation que la police fera de ces informations.

Pour parler de qui devrait avoir accès au registre, j'aimerais faire état d'autres expériences. Dans d'autres administrations où le registre est accessible au public, il est souvent arrivé qu'à cause d'usages abusifs ou de méprises, la population soit alertée par erreur et même parfois que certaines personnes jouent les justiciers.

Parmi les États américains, par exemple, qui permettent au public de prendre connaissance des données, plus de 20 ont été enjoins par les tribunaux de fermer le registre ou d'établir des mesures de protection détaillées pour prévenir les abus. Dans un certain nombre de cas, on a ordonné de créer des commissions ou des tribunaux qui allaient évaluer chaque dossier individuellement pour voir si l'inclusion du délinquant dans le registre était justifiée.

Le gouvernement fédéral et ses partenaires, c'est-à-dire les gouvernements provinciaux et territoriaux, ont voulu éviter ce genre de choses en prévoyant un processus judiciaire et des garanties procédurales, et en limitant strictement le nombre d'utilisateurs et d'usages autorisés.

• (1030)

Les garanties prévues dans le projet de loi C-23 ont été conçues minutieusement en collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux. Elles permettront de mettre en place un système qui soit juste et équitable, tout en étant efficace et efficient. Elles aideront à assurer l'échec de toute éventuelle contestation judiciaire qui aurait pour effet d'affaiblir ou d'écarter le système, à cause de ses répercussions indues sur la vie des personnes inscrites, notamment sur leurs droits et libertés, et ce, sans compromettre l'efficacité du registre.

Les personnes dont la condamnation se traduira normalement par un enregistrement auront l'occasion de se défendre devant la cour contre cette présomption d'enregistrement. À la suite d'une requête par un procureur de la Couronne, l'intéressé pourra faire valoir que la consignation dans le registre de renseignements le concernant aurait, et je cite: «un effet nettement démesuré.»

De plus, ces personnes auront l'occasion de faire valoir ce même argument après cinq ans, après dix ans ou après vingt ans d'enregistrement. Elles pourront, entre autres, présenter une demande visant à annuler l'obligation de présenter des renseignements, après avoir reçu une réhabilitation en vertu de la Loi sur le casier judiciaire.

Ces garanties permettront non seulement de protéger les droits de ces personnes contre une inscription abusive dans le registre, mais aussi d'empêcher que les tribunaux ne se servent de la Charte canadienne des droits et libertés comme mécanisme pour faire annuler tout le régime d'enregistrement.

Nous avons déjà entendu les avis exprimés par les honorables députés de l'opposition dans divers débats, qui estiment qu'il ne devrait pas y avoir de limite quant aux personnes devant être visées par ce système. En l'occurrence, ils semblent prétendre que la loi devrait s'appliquer rétroactivement à tous les délinquants qui ont été condamnés pour un crime de nature sexuelle, quelle que soit la direction qu'ils aient pu donner à leur vie depuis.

Or, cela est contraire non seulement à la charte, mais aussi aux principes de justice les plus fondamentaux qui sous-tendent notre système de démocratie, notre système de société et notre système parlementaire.

Initiatives ministérielles

Pour les délinquants condamnés antérieurement et qui continuent de présenter un risque pour la collectivité, il y a des mesures efficaces que ce gouvernement a mises en place au cours des 10 dernières années, comme je l'ai mentionné au tout début de mon discours.

Un mécanisme peut être déclenché pour sensibiliser le voisinage ou la communauté à l'existence de cas à risque élevé dans leur milieu. Le système national de filtrage peut être utilisé lorsqu'il s'agit de doter des postes impliquant une situation de confiance vis-à-vis d'enfants.

Les ordonnances visant à assurer la protection du public aux termes de l'article 810 du Code criminel peuvent être utilisées pour assujettir les délinquants de ce genre à des conditions, notamment la surveillance.

De plus, tout délinquant sexuel ayant déjà à son dossier une infraction de nature sexuelle sera traité comme un récidiviste aux termes des dispositions de ce projet de loi, et il sera tenu de fournir des renseignements à vie.

Ce sont là des mesures efficaces qui feront en sorte que dans les cas à risque élevé, on ne gaspille pas inutilement des ressources à essayer de localiser d'anciens délinquants qui ont depuis longtemps quitté le lieu où ils ont été condamnés ou libérés. Et elles n'augmentent pas le risque que le registre d'enregistrement soit rendu inopérant par les tribunaux qui invoquent des motifs liés à la Charte.

Les députés de l'opposition sont peut-être disposés à courir ce très gros risque, mais notre gouvernement, ce gouvernement, et nos homologues provinciaux et territoriaux, eux, ne le sont pas.

Permettez-moi de citer un passage de la lettre d'un seul de nos homologues provinciaux, soit le ministre de la Justice de l'Alberta, l'honorable David Hancock. Il dit, au sujet du projet de loi C-23, à la suite de son étude en première lecture, et je cite:

Le registre des délinquants sexuels sera d'une grande utilité à la police lorsqu'elle cherche à appréhender des personnes qui commettent des infractions criminelles. Les efforts concertés des ministres, sous-ministres et hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux sont un très bon exemple de tout ce qui peut être accompli lorsque nous travaillons en collaboration.

C'est là un avis que partagent essentiellement tous nos partenaires dans cette initiative. À la suite d'une série de pourparlers lors de réunions de ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, il a été convenu, en février dernier à Moncton, que nous ferions tout notre possible pour en arriver à un consensus sur l'établissement d'un système d'enregistrement des délinquants sexuels avant la fin de l'année 2002.

Malheureusement, nous n'avons pas réussi, mais nous sommes quand même tout au début de l'année 2003 et nous sommes près de réussir et d'accomplir ce souhait de tous nos homologues.

Au cours des 10 mois qui ont suivi, nous avons pu établir ce consensus, concevoir et mettre en place la base de données nécessaire qui doit être exploitée par la GRC, et rédiger et présenter le texte législatif qui est devant nous aujourd'hui, le tout à la suite d'une concertation et d'un consensus avec nos homologues provinciaux et territoriaux. C'est là, à mon avis, un excellent exemple de l'efficacité dont est capable notre confédération.

Bien sûr, toutes les administrations n'ont pas atteint tous les objectifs qu'elles auraient souhaité d'un point de vue individuel. Toutefois, bien souvent, leurs objectifs auraient été incompatibles, voire inacceptables, aux yeux de certains autres de nos partenaires.

Ainsi, dans l'intérêt d'une véritable action concertée, il a fallu faire des compromis de part et d'autre afin de trouver un modèle qui puisse rallier l'assentiment général et, ainsi, être réalisable.

C'est le modèle que nous avons devant nous aujourd'hui. Un système qui sera national quant à sa portée et à son appui, qui sera assez souple pour permettre une diversité d'applications à l'intérieur de paramètres communs, et qui sera efficace lorsqu'il s'agit d'aider la police et de protéger les enfants et, effectivement, tous les Canadiens et Canadiennes.

● (1040)

Nous agissons rapidement pour mettre en place ce cadre législatif qui, d'ailleurs, bénéficie déjà du soutien des gouvernements de toutes les administrations au Canada. Je suis persuadée que le solliciteur général du Canada, les solliciteurs généraux ou ministres de la sécurité publique et les ministres de la Justice aux paliers provinciaux, de même que tous les hauts fonctionnaires partagent également ce point de vue. Cette mesure va bénéficier du soutien des gouvernements de toutes les administrations au Canada.

Je suis persuadée que les députés ici présents et les membres de l'autre Chambre appuieront eux aussi le projet de loi C-23 et, je l'espère, lui feront rapidement franchir toutes les étapes afin qu'il puisse être mis en vigueur dans les plus brefs délais possibles.

En conclusion, ce projet de loi est le fruit du travail de concertation du gouvernement fédéral et de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, que ce soit au niveau des ministres, des sous-ministres, des hauts fonctionnaires, des corps de police, de la communauté et de nos collectivités. Ils ont dit à ce gouvernement: «Nous avons besoin d'un registre national comportant des renseignements sur des délinquants sexuels qui sera mis à la disposition de nos corps de police et géré par eux pour les aider dans leur travail.»

Ce gouvernement a pris très sérieusement son engagement et sa responsabilité et nous avons, comme je l'ai dit, travaillé de concert avec les autres intervenants. Le fruit de notre travail est le projet de loi C-23.

Je peux dire à tous les députés ici présents que tous les gouvernements souhaitent que ce projet de loi franchisse toutes les étapes dans les deux Chambres pour recevoir la sanction royale le plus rapidement possible de façon à ce que les policiers aient au plus vite cet outil à leur disposition.

Je vous demande votre collaboration, je vous demande votre appui au nom du solliciteur général, au nom du gouvernement fédéral et au nom de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il faut mettre l'épaulé à la roue et travailler fort pour nous assurer que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible. Je vous assure de mon entière collaboration. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Il me fera plaisir de vous répondre, de vous aider et de discuter avec vous. Je vous implore donc d'appuyer ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le leader à la Chambre l'a dit ce matin, les discussions se poursuivent avec les partis au sujet de ce qui nous occupera pendant le reste de la journée. Je crois comprendre que l'on a l'intention de donner la parole à un autre intervenant, soit moi-même, et le fait que je sois le deuxième intervenant n'empêcherait nullement l'Alliance canadienne et le Bloc québécois de disposer toujours, avec le consentement de la Chambre, de la période complète de 40 minutes à laquelle ils auraient normalement droit à titre de deuxième et de troisième intervenants. Je veux intervenir au sujet du projet de loi, mais seulement jusqu'à la période des questions. C'est ainsi que je vois les choses. Si d'autres ont des interrogations à ce sujet, je dirais qu'il serait bon d'en parler tout de suite. Sinon, je vais en profiter pour participer au débat.

• (1045)

Le vice-président: La présidence aimerait une précision. L'honorable député de Mississauga-Sud demande-t-il le consentement pour ce qu'il vient de proposer?

M. Paul Szabo: Oui, monsieur le Président.

Le vice-président: L'honorable député de Mississauga-Sud a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, mes sincères remerciements à vous-même et à tous les collègues de la Chambre pour leur collaboration à la conduite des travaux importants de la Chambre.

Nous examinons en ce moment le projet de loi C-23, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence. C'est un projet de loi très important: «Le texte prévoit l'enregistrement, dans une banque de données nationale, de certains renseignements concernant les délinquants sexuels. La banque de données fait partie du fichier automatisé des relevés de condamnations criminelles géré par la Gendarmerie royale du Canada. Elle se veut un outil qui aidera les services de police à enquêter sur les crimes de nature sexuelle en leur permettant d'avoir accès à des renseignements à jour et fiables sur les délinquants sexuels.»

Par ailleurs, le texte modifie le Code criminel «afin de permettre au poursuivant de demander le prononcé d'une ordonnance enjoignant au délinquant sexuel, déclaré coupable ou non responsable criminellement, pour cause de troubles mentaux, de certaines infractions, de se présenter régulièrement à un bureau d'inscription et de fournir des renseignements.» De plus, il érige en infraction au Code criminel «le défaut de se conformer à l'ordonnance et toute déclaration fautive ou trompeuse. Le texte régit l'accès aux renseignements contenus dans la banque de données, ainsi que leur utilisation et leur communication, et crée une infraction pour sanctionner la violation des règles prévues à cet égard.»

Nous avons consacré du temps dans cette enceinte à discuter de questions importantes relatives aux enfants. Le projet de loi C-20, qui porte sur la pornographie juvénile, et celui dont nous sommes maintenant saisis sont liés à maints égards. Comme les députés le savent, c'est un projet de loi d'une très grande importance. C'est un projet de loi que nous devons examiner de très près parce qu'il vise à améliorer la sécurité de nos enfants et d'autres Canadiens vulnérables. Je ne doute pas que c'est un objectif que partagent tous les parlementaires, tant les députés que les membres de l'autre droit. En outre, le projet de loi fait suite à la résolution adoptée par les

premiers ministres au mois d'août 2001 en vue de l'établissement d'un système national d'enregistrement des délinquants sexuels.

Par ailleurs, le ministre a déclaré à la Chambre que ses collaborateurs commenceraient à évaluer les améliorations qui pourraient être apportées au système du CIPC dans le domaine des infractions sexuelles. Le CIPC, c'est le Centre d'information de la police canadienne. La base de données du CIPC renferme quantité de renseignements dont se servent les forces de l'ordre pour faire leur travail. Les données du CIPC sur les infractions sexuelles n'étaient pas régulièrement tenues à jour. C'est une des raisons pour lesquelles ce projet de loi a été présenté.

En très peu de temps, le ministre a rempli son engagement quand il a annoncé aux ministres territoriaux et provinciaux le 11 septembre 2001 qu'une nouvelle base de données concernant les délinquants sexuels serait ajoutée au système du CIPC. De plus, il a annoncé que cette base de données permettra la recherche par adresses électroniques, une technique utilisée par les internautes. Cette base de données pourrait être opérationnelle d'ici un an et serait entièrement financée par le gouvernement fédéral. Je suis heureux d'annoncer que la conception de cette nouvelle base de données est maintenant terminée et qu'elle est prête à être mise en oeuvre dès la proclamation du projet de loi C-23.

D'autre part, il a été reconnu que la création d'un vrai système national nécessitait une loi nationale. Je sais que nombre de députés ont pris la parole à maintes reprises pour attirer l'attention sur le besoin d'un registre national. Il y a eu des mésententes quant à savoir si le CIPC, même avec l'ajout de la nouvelle catégorie, serait en mesure d'appuyer les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions relatives aux délinquants sexuels et aux infractions commises par eux.

• (1050)

En février 2002, tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux se sont entendus pour collaborer afin d'élaborer une mesure législative que tous pourraient appuyer. Dix mois plus tard, nous avons été saisis de ce projet de loi et il y a un consensus national sur la nécessité de le promulguer le plus tôt possible. Je suis persuadé que vous constaterez que les représentants de tous les partis et de toutes les couches de la société dans notre pays appuieront l'établissement de ce registre.

Durant les dix mois de discussions, les représentants de tous les ministères du Solliciteur général et de la Justice de tout le pays ont collaboré pour bien examiner tout l'aspect du registre, pour voir ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas et s'entendre sur ce qui était faisable ou pas. C'est bien beau d'avoir un registre. Cependant, il faut qu'il fonctionne et aide nos agents et organismes d'application de la loi à faire le travail qu'ils sont censés accomplir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Si nous devons avoir un registre, nous voulons être certains qu'il fonctionnera, qu'il sera efficace et abordable. Nous savons tous que les Canadiens s'attendent à ce que nous fassions preuve de transparence, à ce que nous rendions des comptes et à ce que nous soyons responsables sur le plan financier à l'égard des lois et des mesures adoptées au nom de la population.

Article 31 du Règlement

Nous voulons nous assurer que ce registre respecte et garantit la protection de la Charte canadienne des droits et libertés et qu'il ne viole pas la législation fédérale ou provinciale relative à la protection de la vie privée. Je ne sais pas combien de fois nous nous sommes heurtés à des questions de respect de la vie privée lorsque nous avons voulu parvenir à un équilibre entre les droits des particuliers à la protection de la vie privée, d'une part, et la question des droits des autres, d'autre part. Nous avons certes vu cela dans le cas du projet de loi C-20 portant sur la pornographie juvénile, lorsqu'il était question des droits d'une personne de posséder de la pornographie juvénile en fonction du fait que les documents en question avaient une valeur artistique, par opposition au bien commun des Canadiens et aux valeurs sociétales voulant que l'existence de pornographie juvénile soit le signe que des enfants ont été abusés. Nous voyons que c'est une décision extrêmement importante: respecter les dispositions de la charte et en même temps veiller à ce que les droits et les libertés garantis par la charte ne soient pas violés d'une façon allant à l'encontre des valeurs canadiennes.

Nous allons avoir ce registre et nous en voulons un que les corps policiers locaux peuvent également administrer d'une façon cohérente tout en permettant une souplesse suffisante pour respecter les diverses valeurs et ressources dans les provinces. Surtout, nous voulons une approche qui aidera les corps policiers à résoudre les crimes et qui n'incitera pas les délinquants sexuels reconnus à se cacher et à changer d'identité, ce qui priverait la société de tout espoir de réadaptation à leur endroit.

Ce défi n'est pas facile à relever, pour quelque pays que ce soit. Plus les lois que nous adoptons sont sévères et plus l'état se resserre, plus les gens sont tentés d'entrer dans la clandestinité. Ils se soustraient ainsi à la possibilité d'obtenir l'aide dont ils ont besoin et d'être réadaptés. Il est extrêmement important d'en tenir compte.

La Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels nous permettra de mettre en place une banque de données nationale contenant des renseignements sur les délinquants sexuels inculpés. Cette banque de données sera alimentée par la GRC qui y versera les informations fournies par les services de police un peu partout au Canada. Elle sera intégrée et bénéficiera de la contribution des forces de maintien de l'ordre sur tout le territoire canadien. Il est très logique qu'elle fonctionne ainsi.

Ayant pour objet d'aider la police lorsque celle-ci enquête sur des crimes d'ordre sexuel, Le nouveau système national d'enregistrement lui fournira un accès rapide à des informations cruciales actualisées relatives aux délinquants sexuels reconnus coupables. Il rehaussera la protection de la population en permettant à la police d'identifier les suspects dont on sait qu'ils habitent près d'un lieu où a été commise une infraction. Un agent de police pourra instantanément accéder à la liste des délinquants sexuels qui sont inscrits et qui vivent dans la région où a été commise une infraction. Rien ne nous garantit ni nous assure qu'un délinquant sexuel qui vit à proximité d'un lieu où a été commis un crime est effectivement responsable du crime en question. Mais les faits montrent clairement, surtout en ce qui concerne la récidive en matière de délinquance sexuelle, que ceux qui se sont déjà rendus coupables d'une telle infraction récidiveront très probablement. Cette initiative viendra donc compléter les outils de travail dont disposent déjà les autorités policières.

• (1055)

Il serait obligatoire de s'enregistrer à nouveau tous les ans et dans les quinze jours après un changement d'adresse. Les délinquants seraient tenus de fournir au service policier local des renseignements à jour, notamment leur adresse, leur numéro de téléphone, leur nom et divers noms d'emprunt, ainsi qu'une description de toutes leurs

marques d'identification et tatouages. Des peines pouvant atteindre deux ans d'emprisonnement et 10 000 \$ d'amende seraient imposées pour tout défaut de se conformer à une ordonnance d'enregistrement ou toute communication de fausses informations.

Parmi les autres mesures importantes, on peut citer la possibilité, pour le juge prononçant la peine ou le représentant de la Couronne, d'émettre une ordonnance à moins que le délinquant ne puisse prouver qu'elle serait nettement démesurée par rapport à l'intérêt que présente l'enregistrement pour l'administration de la justice. L'accès à ces renseignements serait strictement contrôlé, c'est-à-dire interdit au public et restreint même pour le personnel d'application de la loi, afin de protéger la vie privée des délinquants.

Les provinces disposeraient de capacités de réglementation spécifiques afin que les détails opérationnels soient adaptés à leurs besoins précis. Encore une fois, on formerait des partenariats et on veillerait à ce que tous les organismes, à tous les paliers, aient les outils requis pour faire leur travail de leur mieux.

Les délinquants seraient tenus de s'enregistrer pour des périodes de 10 ans, 20 ans ou pour la vie, selon la peine maximale rattachée à l'infraction de prédictat qui a mené à leur condamnation initiale.

Tous les délinquants pourraient demander une révision judiciaire de leur statut une fois écoulée la moitié de la période d'enregistrement. Ceux qui recevraient un pardon pourraient demander une révision judiciaire en invoquant l'aspect nettement démesuré de l'enregistrement. Les jeunes délinquants ne seraient pas assujettis à une ordonnance d'enregistrement, à moins qu'ils ne soient condamnés par le tribunal pour adulte conformément à la loi actuelle sur les jeunes contrevenants et à celle qui sera bientôt promulguée.

Un certain nombre d'infractions non sexuelles désignées pourraient aussi faire l'objet d'une ordonnance du tribunal en vue de l'enregistrement, s'il est possible de prouver l'intention de commettre une infraction.

J'ajoute, en terminant, qu'aucune mesure du système de justice pénale n'existe isolément, y compris celles qui concernent l'enregistrement des délinquants sexuels. Pour prévenir les récidives, il faut utiliser une approche efficace, multiple et polyvalente. Le projet de loi C-23 nous donne un instrument qui nous permettra d'y parvenir.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, les députés des deux côtés de la Chambre devraient applaudir l'engagement pris par le gouvernement envers le développement durable dans le budget déposé cette semaine.

Tout d'abord, le budget prévoit une somme de 2 milliards de dollars pour aider à la mise en œuvre du Plan du Canada sur les changements climatiques. Les prochaines générations seront heureuses de savoir que nous prenons ces engagements pour nous assurer d'être en mesure de leur laisser un héritage environnemental sain et durable et de leur fournir une meilleure base sur laquelle elles pourront elles-mêmes construire.

Le budget prévoit également un milliard de dollars de plus pour répondre aux priorités en matière d'environnement, comme les réseaux d'aqueduc et d'égouts dans les réserves des premières nations, le nettoyage des sites contaminés appartenant au gouvernement fédéral, l'amélioration de la qualité de l'air, l'évaluation et la gestion des substances toxiques, la protection des espèces en péril et la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines de conservation.

Mais ce qui importe le plus, c'est que nous avons pu prendre tous ces engagements et d'autres tout en déposant un budget équilibré. Non seulement nous assurons un environnement sain et durable pour...

Le vice-président: Le député de Calgary-Est a la parole.

* * *

LES BÉNÉVOLES

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des milliers de Canadiens au pays contribuent de manière silencieuse au bien-être de la collectivité. Notre pays a beaucoup de chance de pouvoir compter sur des gens comme eux. J'ai moi aussi beaucoup de chance de compter certains de ces Canadiens dévoués parmi mes électeurs de Calgary-Est.

J'aimerais aujourd'hui souligner le rôle important que jouent ces personnes pour renforcer les collectivités de ma circonscription.

J'aimerais féliciter et remercier les présidents, dirigeants et administrateurs actuels et passés, ainsi que les milliers de bénévoles des associations communautaires de Abbeydale, Albert Park, Applewood, Dover/West Dover, Erinwoods, Forest Heights, Forest Lawn, Inglewood, Lynnwood Ridge, Marlborough, Marlborough Park, Mayland Heights, Ogden, Penbrooke Meadows, Radisson Heights et Southview.

Nous nous réjouissons tous du rôle qu'ils jouent pour le bien-être du Canada.

* * *

• (1100)

[Français]

LE BUDGET

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, lors du discours du Trône, le gouvernement du Canada avait annoncé des initiatives visant à améliorer la qualité de vie des autochtones et des Inuits du Canada.

À cette fin, le budget 2003 prévoit d'importants investissements entre autres pour répondre aux besoins des autochtones et des Inuits vivant en milieu urbain; pour l'éducation, la formation et les possibilités d'emploi; pour le soutien des langues et des cultures autochtones; pour le soutien des programmes de santé destinés aux premières nations et aux Inuits; pour l'amélioration, le maintien et la surveillance des systèmes d'égouts et d'aqueduc dans les réserves des premières nations; pour le programme de police des premières nations et des Inuits; et pour le soutien concernant la création et le fonctionnement d'un nouveau centre de langues et de cultures autochtones qui sera géré par les autochtones eux-mêmes.

Ces initiatives du gouvernement du Canada permettront aux autochtones et aux Inuits d'agir directement dans leur communauté et de s'accorder une qualité de vie supérieure.

Encore une fois, le gouvernement du Canada livre la marchandise.

Article 31 du Règlement

LE BUDGET

M. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour féliciter le gouvernement du Canada pour l'innovation dont il a fait preuve dans le budget 2003.

Une place importante est faite aux entreprises. Parmi les mesures annoncées figure l'amélioration de l'accès au capital de risque, c'est-à-dire que 190 millions de dollars seront injectés pour donner un soutien aux entreprises nouvellement créées ou en croissance.

Le budget prévoit également un investissement de 25 millions de dollars par année pour le programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches, 20 millions de dollars dans Entreprise autochtone Canada, 20 millions de dollars à Financement agricole Canada au cours des deux prochaines années, et une réduction de 12 p. 100 du taux de cotisation des employés à l'assurance-emploi.

Je salue ces initiatives du gouvernement du Canada qui aideront nos entreprises à contribuer à la prospérité économique du Canada.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter la ministre du Travail et la coordonnatrice fédérale pour les sans-abri, une citoyenne exceptionnelle et une ministre parmi les plus compétentes. Elle est, en somme, un excellent chef de file.

Comme chacun le sait, l'Initiative de partenariats en action communautaire a été renouvelée pour trois autres années. Sous la direction de notre grand premier ministre, le budget de 2003 prévoit 1,1 milliard de dollars supplémentaires pour les initiatives gouvernementales concernant les logements abordables et les sans-abri. De plus, le budget renouvelle aussi le Programme d'aide à la remise en état des logements et accroît le financement prévu pour le programme de logements abordables.

Autrement dit, non seulement les habitants de la circonscription d'Ottawa-Centre ont-ils bénéficié de toutes ces mesures, mais il en est de même d'innombrables Canadiens d'un océan à l'autre.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai pris la parole à maintes occasions à la Chambre pour parler des atteintes aux droits de la personne en Iran.

Le gouvernement iranien refuse toujours de signer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Canada et l'Union européenne tiendront des consultations en mars prochain à Genève. Ce sera là un point tournant pour décider de la participation du Canada à cet important dossier des droits de la personne.

Je serai l'hôte, la semaine prochaine, d'une réunion avec l'ex-représentant des Nations Unies responsable du dossier des droits de la personne en Iran, M. Maurice Copithorne, et avec les membres du comité pour la défense des droits de la personne en Iran. C'est une question urgente. Nous ne pouvons continuer de fermer les yeux sur la violence et la discrimination en restant silencieux. Chaque jour qui passe est un autre jour de souffrance.

Article 31 du Règlement

J'invite tous les députés à se joindre à moi en participant à la réunion qui aura lieu le 25 février, à la pièce 104 de l'immeuble de la Justice, à 13 heures. Je souhaite les sensibiliser à la question et obtenir leur appui.

* * *

LE BUDGET

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2003 contribue à bâtir le genre de société que chérissent les Canadiens en prévoyant des investissements dans les personnes, les familles et les collectivités.

Au nombre de ces investissements, notons : un programme d'infrastructures d'une durée de 10 ans que la Fédération canadienne des municipalités appelle de ses voeux depuis un certain nombre d'années; un versement initial d'un milliard de dollars suivi d'un investissement supplémentaire de deux milliards dans le Programme d'infrastructure stratégique, qui permettront à nos villes et municipalités de mieux planifier leur développement à long terme; l'affectation d'une somme d'un milliard de dollars aux priorités en matière d'environnement qui touchent directement nos villes, dont le nettoyage des sites fédéraux contaminés; des investissements ciblés en vue de régler le problème des sans-abri et le manque de logements à prix abordables; une prolongation de trois ans du PAREL, auquel on consacra 128 millions de dollars par année; un investissement de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer des mesures telles que l'établissement de partenariats et la mise au point d'une technologie écologique dans des secteurs comme le transport durable; l'injection d'une somme de 1,7 milliard de dollars sur une période de trois ans qui s'ajoutera aux investissements effectués précédemment dans l'innovation et le perfectionnement des compétences; un investissement de 46,6 millions de dollars sur une période de deux ans afin de poursuivre l'initiative mixte de contrôle des produits de la criminalité, et un soutien continu aux entrepreneurs et aux petites entreprises.

Nous allons continuer de travailler avec nos homologues afin d'assurer un bel avenir à nos villes, nos municipalités et nos localités rurales.

* * *

•(1105)

[Français]

LES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, durant les prochains jours, à Québec, les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques permettront à des centaines de citoyens de faire le point sur le sens de la démocratie.

Face à des institutions figées dans une tradition plusieurs fois séculaire, et pour la première fois de notre histoire, une réflexion collective enclenchera un processus de changement de nos institutions, basé sur la participation dynamique des citoyens à la définition des grands enjeux sociopolitiques, grâce à une représentation plus juste de tous.

La démocratie, on le sait, est chose fragile et précieuse. Les turbulences extrêmes qui secouent le monde en font, plus que jamais, la démonstration éloquente.

Le Bloc québécois souhaite que les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques amorcent un virage déterminant dans

la prise en charge collective de la société dans laquelle nous voulons vivre, une société ouverte et généreuse, juste et respectueuse.

Au président du comité directeur, M. Claude Béland, et à ses membres, nous disons merci de leur contribution majeure à la mise en place de ce débat essentiel à la qualité de notre démocratie.

* * *

LE PLAN D'ACTION POUR LE SAUMON ROSE

M. Georges Farrah (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, Lib.): Monsieur le Président, Pêches et Océans Canada a annoncé hier la mise sur pied du Plan d'action pour le saumon rose. Ce plan est conçu pour protéger les saumons roses dans l'archipel Broughton, près de l'extrémité nord de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les faibles remontées de saumons roses en 2002 inquiètent le ministère et nous allons déterminer les facteurs qui peuvent avoir contribué au déclin. L'approche du ministère soutient les mesures prises par l'industrie de l'aquaculture et complémente le Plan d'action pour l'archipel Broughton du gouvernement de la Colombie-Britannique, annoncé au début de ce mois.

Le vaste Plan d'action pour le saumon rose de Pêches et Océans Canada est conforme à plusieurs recommandations formulées dans le rapport de janvier 2003 du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique.

Le plan s'articule autour des cinq volets suivants: un programme de surveillance en eau douce; un programme de surveillance en mer; une approche visant la gestion des piscifacures; un plan de recherche à long terme; et un processus de consultation et de dialogue avec le public.

Le ministère s'est fermement engagé à caractériser les dangers auxquels sont exposés les saumons sauvages, y compris les dangers que présentent les poux du poisson.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DES SCOUTS ET DES GUIDES

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le mouvement scout international a baptisé cette journée la Journée de la réflexion. Reconnue ainsi depuis 1926 par les guides et les scouts du monde entier, cette journée, qui coïncide avec l'anniversaire du fondateur du scoutisme, Lord Robert Baden-Powell, est l'occasion de réfléchir aux buts que devraient se fixer les jeunes du Canada et du monde entier.

Il m'apparaît important de mettre en évidence au cours de cette journée les valeurs positives mises de l'avant chez les scouts, telles que l'intégrité personnelle, le désir d'apprendre, l'autonomie et la fierté nationale. Le scoutisme permet à nos jeunes de maintenir un esprit sain dans un corps sain et de respecter nos traditions.

Voilà de quoi nous faire réfléchir en cette journée où nous saluons les guides et les scouts du Canada.

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, l'anniversaire de Frederick Douglass, abolitionniste de renom, est le 14 février. C'est une des raisons pour lesquelles février est le Mois de l'histoire des Noirs.

Article 31 du Règlement

J'ai eu l'honneur d'accueillir Frederick Douglass fils, l'année dernière, lorsqu'il est venu célébrer avec les habitants de Windsor l'érection du monument commémorant le chemin de fer clandestin, au bord de la rivière Windsor. Ce symbole incarne ce lien vital qui arrivait dans Windsor et le comté d'Essex.

Samedi, j'aurai l'honneur de célébrer avec les membres de notre communauté noire le 90^e anniversaire de naissance de mère Sylvia Harrison. Mère Harrison, qui est née en 1913 et a eu 15 enfants, a été la première dame de l'évêque Arthur Thomas Harrison. Elle s'est dévouée pour les sans-abri, les aînés et les nécessiteux.

Le Mois de l'histoire des Noirs nous permet de connaître les expériences qu'ont vécues les Noirs de la société canadienne, y compris mère Harrison.

* * *

[Français]

LA MAISON DE LAUBERIVIÈRE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le 14 février 1983, la Maison de Lauberivière entreprenait ses activités dans la ville de Québec. Cette journée-là, 23 itinérants prenaient leur premier repas à l'organisme où 13 hommes y ont passé la nuit. Depuis, ce sont des milliers d'hommes et de femmes qui y ont trouvé chaleur, réconfort et nourriture.

Soupe populaire, refuge, centre de jour, centre de désintoxication et de réinsertion sociale, Lauberivière est devenue une ressource indispensable et une référence dans notre communauté.

À l'occasion de ce 20^e anniversaire d'existence, je veux rendre hommage aux nombreux bénévoles et artisans qui, grâce à leur implication et à leur dévouement, ont contribué à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens et concitoyennes.

Merci et bravo pour votre générosité!

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LANGUE MATERNELLE

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est la Journée internationale de la langue maternelle. C'est l'UNESCO qui a proclamé cette journée spéciale en novembre 1999.

Cette journée célèbre la diversité des langues et veut nous faire prendre conscience de leur richesse. Il y a plus de 6 000 langues parlées dans le monde. Les langues sont un moyen de communication, mais aussi d'expression d'une culture et d'une identité. Comme le disait le directeur général de l'UNESCO: «Elles sont le miroir de l'âme de la société dans laquelle elles sont nées, mais reflètent aussi l'histoire de leurs contacts.»

Pour souligner cette importante journée, j'invite les Canadiennes et les Canadiens à réfléchir sur l'importance, l'histoire et la richesse de leur langue maternelle, et sur sa signification dans nos vies.

* * *

●(1110)

[Traduction]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, je rends hommage aux athlètes participant aux Jeux d'hiver du Canada qui débiteront demain à Bathurst et à Campbellton, au Nouveau-Brunswick.

Nous pouvons être fiers de chacun de ces athlètes et de cet événement extraordinaire, qui réunit des athlètes de 16 disciplines pendant deux semaines. Il témoigne de la persévérance et de l'acharnement de jeunes Canadiens.

Je voudrais également offrir mes félicitations et exprimer ma gratitude aux entraîneurs, au personnel et aux bénévoles qui accompagneront ces athlètes. Ils continueront de déployer des efforts considérables pour offrir des conditions optimales à chacun de nos athlètes afin qu'ils obtiennent leurs meilleurs résultats.

Chacun de ces jeunes athlètes a fait ses premières armes dans sa collectivité, auprès d'équipes et de clubs locaux. Je voudrais rendre hommage aux milliers d'entraîneurs, d'officiels, d'organiseurs, d'employés de soutien, de bénévoles et de parents qui ont appuyé les athlètes au fil des années, et particulièrement en vue de leurs Jeux d'hiver du Canada.

Nous sommes très fiers de tous...

Le vice-président: Le député de Brandon—Souris a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire prétend que tout le monde appuie son malencontreux cadre stratégique pour l'agriculture et son programme de gestion du risque absolument insuffisant.

Le ministre saura qu'il se leurre complètement. La Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association canadienne des producteurs de céréales, les Keystone Agricultural Producers et tous les agriculteurs avec lesquels je me suis entretenu disent exactement le contraire. Ils n'approuvent pas les plans du ministre et ils ne comptent certes pas sur une lourde bureaucratie ministérielle pour comprendre la réalité du monde agricole.

Pourquoi le ministre tient-il tellement à intimider les agriculteurs et à les contraindre à accepter son programme? Ne comprend-il pas que le cadre stratégique pour l'agriculture est condamné d'avance s'il le fait avaler de force aux agriculteurs? Et pourtant, le ministre a bien fait savoir qu'il est absolument déterminé à ce que le cadre stratégique pour l'agriculture entre en vigueur, avec ou sans l'appui des agriculteurs.

J'ai un petit conseil à donner au ministre. Il devrait cesser d'écouter ses bureaucrates de la grand-ville et prêter plutôt l'oreille à ce que disent les agriculteurs.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, des électeurs de Bramalea—Gore—Malton—Springdale, ma circonscription, m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet des soins de santé. Ils veulent un régime public et universel de soins de santé qui soit là quand ils en ont besoin et non quand ils en ont les moyens.

Questions orales

Je me réjouis de voir que notre gouvernement répond à leurs attentes. Compte tenu de l'entente sur les soins de santé conclue plus tôt ce mois-ci par les premiers ministres fédéral et provinciaux et des investissements importants prévus dans le budget présenté mardi, nous réservons, en liquidités seulement, 34,8 milliards de dollars sur cinq ans à la prestation et à la réforme des soins de santé. Cela vient s'ajouter au programme de péréquation et aux transferts de points d'impôt.

Grâce à ces investissements dans les soins de santé, notre régime sera vraiment souple et disponible tout en restant accessible pour les gens qui en auront besoin, quand ils en auront besoin, pendant des générations et des générations.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'odyssée de 20 ans pour le remplacement des hélicoptères Sea King entre peut-être dans sa dernière phase de torture. Le mois prochain, à la demande du gouvernement, l'industrie aérospatiale pourra présenter ses meilleures propositions. Malheureusement, le premier ministre a renouvelé ses efforts de manière à ce que les contribuables canadiens et le personnel volant de notre marine ne soient que des pions sur l'échiquier politique.

Depuis 1993, le premier ministre fait du remplacement des Sea King un enjeu politique au détriment d'un processus d'acquisition fondé sur le meilleur rapport qualité-prix. Il a retardé le programme de remplacement, causant ainsi des frais inutiles et mettant la vie de nos équipages volants en danger.

Défiant les pratiques du Conseil du Trésor, les lignes directrices des travaux publics, les recommandations du Comité des comptes publics et les pratiques commerciales en vigueur au sein de toute bonne entreprise, ces libéraux essaient d'acquiescer l'hélicoptère le moins cher plutôt que l'appareil offrant le meilleur rapport qualité-prix qui servirait le Canada pendant des années.

Je presse le gouvernement de faire preuve de transparence dans tout ce processus et de reconnaître que le choix de notre prochain hélicoptère maritime doit être basé sur le meilleur rapport qualité-prix plutôt que sur le prix le plus bas. Le jeu politique a assez duré. Des vies et des milliards de dollars sont en jeu.

* * *

[Français]

LE BUDGET

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2003 prévoit des efforts financiers importants en faveur des familles, notamment: une augmentation du supplément de la Prestation nationale pour enfants; de nouveaux investissements pour améliorer l'accès à des services de garde de qualité pour les enfants; une nouvelle Prestation pour enfants handicapés destinée aux familles à revenu faible ou modeste; ainsi que des aides fiscales en faveur des personnes handicapées, des citoyens ayant des besoins médicaux particuliers et de ceux qui s'en occupent.

Le budget prévoit également une nouvelle prestation d'assurance-emploi pour les aidants naturels devant s'absenter de leur travail pendant six semaines pour prodiguer des soins à un membre de leur famille gravement malade ou mourant.

Le gouvernement du Canada peut se féliciter de ces mesures progressistes en faveur des familles.

QUESTIONS ORALES

● (1115)

[Traduction]

LE BUDGET

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mardi, le ministre des Finances a présenté à la Chambre un budget prévoyant de nouvelles dépenses totalisant 25 milliards de dollars. À peine deux jours plus tard, il affirme que ce dont le Canada a vraiment besoin, c'est une réduction d'impôt afin de pouvoir faire concurrence aux États-Unis.

Si c'est ce que le ministre des Finances croit vraiment, pourquoi n'a-t-il pas le courage de mettre en oeuvre dès cette année toutes les réductions d'impôt annoncées dans les budgets précédents?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je tiens encore une fois à féliciter le ministre des Finances pour cet excellent budget.

Le député parle de réductions d'impôt. Nous sommes dans la troisième année d'un programme prévoyant des réductions d'impôt de 100 milliards de dollars sur cinq ans. Le ministre a également annoncé que l'impôt sur le capital serait éliminé sur cinq ans, ce qui, encore une fois, viendra aider les petites entreprises. Parallèlement à cela, nous avons été capables de faire des investissements stratégiques pour améliorer les soins de santé et réduire la pauvreté chez les enfants, sans pour autant créer un déficit.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le fait est que le ministre ne sait pas de quel côté se ranger sur les questions financières. Un jour il présente un budget prévoyant des nouvelles dépenses de 25 milliards de dollars, et le lendemain il vante les mérites des réductions d'impôt.

Pourquoi le ministre des Finances n'admet-il tout simplement pas que la vraie raison de toutes ces dépenses, c'est pour acheter au premier ministre un héritage de 25 milliards de dollars et pour lancer sa propre campagne à la direction?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a été en mesure d'accorder des réductions d'impôt considérables et de faire des investissements stratégiques dans le secteur des soins de santé, ce que les Canadiens ont mentionné à maintes reprises comme étant leur priorité numéro un.

Je rappellerai aussi au député que le rapport entre la dette et le PIB est de 44,5 p. 100, comparativement à 71,5 p. 100 il y a cinq ans. La croissance économique est de 3,2 p. 100 cette année, et on prévoit qu'elle sera de 3,5 p. 100 l'an prochain. Nous avons un excédent de 4 milliards de dollars cette année, et ce chiffre montera à 5 milliards l'an prochain selon les prévisions. Quel est le problème des députés d'en face?

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais lui dire quel est le problème. Mardi, le ministre des Finances a présenté le budget prévoyant les dépenses les plus élevées depuis Pierre Trudeau. Moins de 48 heures plus tard, il disait que le Canada avait désespérément besoin d'allègements fiscaux.

Soit que le premier ministre a les pouvoirs de l'étonnant Kreskin, soit que le ministre des Finances est tombé sur la tête en s'en allant à Toronto. Je ne suis pas certain si c'est l'un ou l'autre.

Questions orales

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il attendu après le budget pour commencer à parler des allègements fiscaux dont nous avons tant besoin?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce sont les députés d'en face qui se prennent pour Houdini. Ce sont eux qui nous demandent d'augmenter les dépenses une journée et de réduire les impôts le lendemain. Le gouvernement fait les deux de façon responsable sur le plan financier.

Si le député se souvient bien, mais je ne crois pas que ce soit le cas, nous nous sommes engagés à verser 5,1 milliards de dollars au titre des soins de santé. Nous réduisons les impôts de 100 milliards de dollars. Nous éliminons l'impôt sur le capital. C'est ce que les Canadiens veulent. Ils veulent les investissements ainsi que les réductions d'impôt, et c'est ce que nous faisons.

* * *

● (1120)

LA FISCALITÉ

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens subissent chaque jour les effets des hausses considérables du prix de l'essence. Le prix de gros de l'essence est établi sur les marchés internationaux, mais les taxes sur l'essence, qui représentent 42 p. 100 du prix de ce produit, sont fixées par les gens d'en face.

En 1975, les libéraux avaient promis de dépenser les recettes de la taxe d'accise sur l'essence dans l'infrastructure. Pourquoi n'honorent-ils pas cette promesse, vieille d'un quart de siècle, en affectant la majeure partie du montant de la taxe à la remise en état de notre réseau routier en pleine dégradation?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député qu'en mars 2000, ce gouvernement avait proposé de suspendre l'application de la TPS à l'essence, et il avait d'ailleurs invité toutes les provinces à en faire autant avec la taxe de vente provinciale. Une seule province a daigné répondre à l'invitation du gouvernement.

Je leur recommande, encore une fois, de parler à leurs premiers ministres provinciaux, car le prix de l'essence est une question de compétence provinciale.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est le gouvernement fédéral qui impose la taxe d'accise sur l'essence; c'est donc à lui d'agir.

À la différence des Canadiens ordinaires, le ministre des Finances n'a peut-être pas à emprunter des routes et des ponts détériorés. S'il refuse d'affecter ces milliards de dollars à des travaux d'infrastructure, pourquoi ne donne-t-il pas aux contribuables un répit à la pompe? Serait-ce parce qu'il préfère les exploiter pour mieux financer la frénésie des dépenses dont nous avons été témoins mardi?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député que ce sont ceux de ce côté-ci, sous la direction du député de Pickering—Ajax—Uxbridge, qui ont mené la lutte dans le dossier du prix de l'essence et de la concurrence. Le parti d'en face a attendu jusqu'à aujourd'hui pour s'intéresser à cette question.

Nous avons proposé de suspendre l'application de la TPS, mais les provinces ont refusé d'en faire autant dans le cas de la taxe de vente provinciale. Une seule province a répondu à notre invitation.

Je rappelle que nous faisons des investissements stratégiques dans le réseau routier, par l'intermédiaire de la Fondation pour l'infra-

structure stratégique, la fondation pour l'infrastructure municipale. Si la question du prix préoccupe le député, je lui suggère...

Le vice-président: Le député de Repentigny a la parole.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier de l'Irak, le premier ministre a affirmé hier, et je cite:

On ne peut pas continuer à tout jamais, alors nous croyons que l'on devrait se donner une date butoir.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères disait que le Canada parle d'échéance raisonnable et non de date butoir. À l'évidence, la position du Canada est toujours aussi ambiguë.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères peut nous dire si la position officielle du Canada est celle du premier ministre ou la sienne?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la position du Canada est toujours celle du premier ministre, et j'ai toujours suivi la même voie que lui dans ce processus en soutenant le processus de l'ONU, les inspecteurs, l'inspection qui est en place. Nous continuons notre travail qui est de parler à nos homologues, à son niveau et à mon niveau, pour essayer d'avoir plus de clarté pour soutenir le travail de M. Blix. Je suis confiant que le Conseil de sécurité va trouver un moyen de faire cela dans les jours qui viennent.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, c'est ce qu'on essaie d'avoir ici, à savoir plus de clarté. Le ministre des Affaires étrangères reconnaît lui-même qu'une date butoir, comme le propose le premier ministre, peut équivaloir à fixer une date à la guerre.

Est-ce que le ministre peut nous dire ce que la communauté internationale doit comprendre de la position du Canada? Est-ce le message du premier ministre ou le sien lorsqu'il dit craindre que choisir une date butoir c'est annoncer le début de la guerre?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la voie du Canada a deux objectifs. D'abord, il s'agit de signaler à Saddam Hussein que ce processus n'est pas sans limite et qu'il faut absolument qu'il se conforme aux obligations de la résolution 1441. Et, d'autre part, il s'agit d'inciter tous les autres membres de la communauté internationale à rester dans le système de l'ONU qui agit en toute sécurité et pour le plus grand bien du monde entier. C'est cela, notre voie; c'est notre message. Cela n'a jamais changé, et nous continuons notre travail dans ce domaine.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le fait de choisir une date butoir revient à fixer la date de la guerre. Par son choix ambigu, le Canada, loin d'aider le processus d'inspection, participe au contraire à justifier une logique de guerre plutôt qu'une logique de paix.

Comment le ministre des Affaires étrangères peut-il concilier cette approche qui mène à la guerre avec la marche de milliers de personnes voulant que le Canada s'engage résolument pour la paix?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la députée et tous les députés de la Chambre comprennent très bien qu'on risque fort une guerre si Saddam Hussein estime qu'il n'a pas à se conformer à la résolution 1441.

Questions orales

Le processus dans lequel le Canada s'est engagé a deux buts. Il s'agit d'abord de dire à Saddam Hussein: «Il faut absolument que vous vous pliez à vos obligations internationales.» D'autre part, il s'agit de donner la chance aux inspections d'être menées à terme afin que nous puissions éviter la guerre. Le seul moyen qui fait en sorte que nous pourrions éviter la guerre, c'est de considérer ces deux côtés.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères est-il conscient qu'en cherchant à rapprocher les parties comme le fait le Canada avec l'idée d'une date butoir, il devient par le fait même un promoteur actif de la guerre?

• (1125)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes les promoteurs actifs d'un processus d'inspection. Je crois que M. Blix prendra bientôt la parole, au mois de mars, au sujet du délai qui lui est nécessaire pour compléter sa mission.

C'est un moyen de livrer un message clair, qui fait en sorte que le monde entier pourrait éviter la guerre. Nous continuons notre travail pour soutenir le processus de M. Blix.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne cesse de nous rebattre les oreilles avec tout ce qu'il a accompli pour les municipalités, mais il sait fort bien qu'il n'a pas fait son travail. Le montant d'un milliard de dollars affecté sur une période de 10 années aux nouvelles infrastructures municipales n'est pas suffisant pour répondre aux besoins.

Le ministre sait tout aussi bien que ce transfert de responsabilités se traduira par une hausse des impôts fonciers, la privatisation de services publics vitaux, comme l'approvisionnement en eau potable, et l'imposition de nouveaux frais d'utilisation aux Canadiens.

Peut-il nous dire pourquoi il pense que les Canadiens devraient verser des impôts fonciers plus élevés, payer des entreprises à but lucratif pour obtenir de l'eau potable et verser des frais d'utilisation accrus pour des services publics?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je souligne que le programme national de travaux d'infrastructure a été mis en place en 1993 par notre gouvernement, avant même que le Nouveau Parti démocratique n'en découvre l'existence. Il est demeuré en veilleuse pendant 10 ans lorsque le cinquième parti, soit le Parti conservateur, était au pouvoir.

Pour ce qui est de la position du gouvernement, le ministre des Finances a indiqué que le programme s'étendrait sur 10 années, ce qui correspond à ce que les municipalités demandaient. Il a dit que c'est un versement initial. Je crois comprendre que ce versement initial vise d'abord et avant tout à amorcer le travail avec nos partenaires, les provinces et les villes. C'est ce que nous faisons.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP): Monsieur le Président, c'est ce genre de complaisance qui a mené à des situations comme celle de Walkerton.

Dans la conclusion de son rapport, le groupe de travail du premier ministre sur les problèmes urbains a demandé au gouvernement d'avoir le courage et la vision de s'attaquer aux problèmes de nos villes. Qu'est-il arrivé? Le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer pourquoi le président, le député de York-Ouest, remet en

cause les décisions et le fait que l'on n'accorde pas aux villes ce dont elles ont besoin? Qui a raison?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je souligne tout d'abord que l'affaire de Walkerton est attribuable à la privatisation et aux réductions effectuées par le ministère de l'Environnement de la province de l'Ontario. Si des députés d'en face veulent soulever cette question, ils devraient à tout le moins savoir de quoi ils parlent.

Deuxièmement, pour ce qui est du soutien accordé aux villes, le gouvernement n'a pas à recevoir de leçons de quelque parti d'opposition que ce soit. Nul d'entre eux n'a appuyé les travaux d'infrastructure. Nul d'entre eux n'était partisan d'un appui aux municipalités. C'est maintenant la mode. Ils emboîtent le pas. Je souligne que le train a quitté la gare et que nous avons déjà parcouru un grand bout de chemin.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, ce n'est un secret pour personne que les municipalités sont très déçues du supplice de la goutte d'eau que recèle le programme fédéral de travaux d'infrastructure. Un montant de 3 milliards de dollars a été annoncé, mais seulement 100 millions de dollars sont prévus pour cette année budgétaire, et 150 millions pour la suivante.

À la différence du ministère fédéral des Finances, les municipalités aiment planifier d'avance. Le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre comment seront attribués les 2,75 milliards de dollars restants?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, il y a eu une sécheresse et, en ce qui concerne les villes, cette sécheresse correspond à la période où le Parti conservateur a été au pouvoir. Nous travaillons en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités pour ce qui est du soutien des infrastructures au pays.

Je suis renversé que le député d'en face, en sa qualité d'ancien membre du Conseil de la FCM, tiennne de tels propos alors qu'il est conscient des grandes luttes que nous avons menées dans les années 1990 et qui ont connu leur aboutissement lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir.

* * *

LES INONDATIONS À BADGER

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, les habitants de Badger vivent une crise économique causée par la fermeture des entreprises familiales. De petites entreprises et des entreprises plus importantes sont également dans une situation désespérée.

Le gouvernement du Canada va-t-il mettre en place un plan d'aide financière spécial? Le ministre, s'il en trouve le temps, va-t-il se rendre à Badger pour voir de lui-même les conséquences des inondations dans cette localité?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis extrêmement conscient de la situation à Badger. Pas plus tard que ce matin, j'ai reçu une lettre du ministre et j'y ai répondu dans les deux heures. Le processus est enclenché, une aide financière sera fournie conformément à la loi.

En outre, le manège militaire avoisinant fournit de l'aide à la Croix-Rouge et aux autres secouristes. Nous avons pris ces deux mesures et nous suivons la situation de près.

Questions orales

L'IRAK

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette semaine, notre ambassadeur aux Nations Unies a dit que la coopération de l'Irak avec les inspecteurs en armement était due «uniquement au renforcement délibéré et utile des forces militaires américaines et britanniques dans la région». Il a également demandé, comme nous le savons, l'imposition d'une nouvelle date limite avant laquelle l'Irak devra se conformer à la résolution 1441.

Vu que le Canada n'a rien fait pour contribuer à ce renforcement utile des forces armées, quand le ministre des Affaires étrangères va-t-il arrêter d'essayer de ménager la chèvre et le chou et dire exactement quelles conséquences le Canada est prêt à appuyer si l'Irak ne respecte pas cette date limite?

• (1130)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours fermement appuyé les objectifs énumérés dans la résolution 1441. Les États-Unis le savent et ont souvent exprimé leur gratitude envers le Canada pour sa position.

La position du Canada a toujours été que nous croyons fermement à ce processus et au renforcement du processus onusien car, à long terme, c'est dans l'intérêt des États-Unis. C'est également dans l'intérêt des Canadiens et du reste du monde.

C'est le processus dans lequel nous sommes engagés. Nous continuerons à assumer ce rôle car c'est le rôle le plus utile que le Canada puisse jouer.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le secteur des marchés publics, l'expression «meilleur rapport qualité-prix» a toujours signifié que les contribuables doivent bénéficier du meilleur rapport qualité-prix durant toute la durée d'un projet. C'est un concept fort intéressant.

Or, le gouvernement libéral a menacé d'accepter l'offre la plus basse pour le remplacement de nos hélicoptères maritimes. Pour dissimuler une erreur politique commise par le premier ministre en 1993, les libéraux sont prêts à continuer de mettre en péril le principe du meilleur rapport qualité-prix en optant pour l'offre la plus basse. Les libéraux ont finalement admis qu'ils faisaient fausse route en voulant scinder le contrat pour le remplacement des hélicoptères maritimes. Sont-ils maintenant disposés à accorder le contrat au soumissionnaire qui offre le meilleur rapport qualité-prix, non le prix de départ le plus bas?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris une mesure très utile en ce qui concerne les hélicoptères maritimes. Il y a quelques semaines, j'ai pris la décision de regrouper les contrats, ce qui veut dire qu'au lieu de deux contrats, il n'y aura dorénavant qu'un seul contrat pour ces hélicoptères. Le secteur de l'industrie considère presque à l'unanimité qu'il s'agit d'une décision positive, notamment parce que nous obtiendrons les hélicoptères plus rapidement. Par surcroît, cette mesure diminue les risques et devrait vraisemblablement faire baisser les coûts. Nous faisons le nécessaire pour obtenir, dans les meilleurs délais, l'hélicoptère le plus approprié au meilleur prix possible.

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Environnement s'est dit ouvert à un accord bilatéral entre le Québec et le gouvernement fédéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut passer de la parole à l'acte, en annonçant aujourd'hui la nomination d'un négociateur fédéral, tel que le demandait hier le gouvernement du Québec?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, oui, il est vrai que nous sommes en faveur d'un accord avec les provinces. Je cite le premier ministre qui a dit, le 27 novembre, à la Chambre: «Sur la question de Kyoto, nous sommes disposés à signer des accords bilatéraux avec chacune des provinces, si elles le veulent.»

Je peux ajouter que le 17 février, soit au début de la semaine, les sous-ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles du Canada ont commencé leurs entretiens avec leurs homologues provinciaux.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, à plusieurs reprises, le ministre de l'Environnement a dit, et je cite: «[...] espérer avoir un accord bilatéral entre la province de Québec et le gouvernement fédéral.»

Est-ce que le ministre peut admettre que pour arriver à cette entente avec le Québec, le premier pas à faire est de nommer, aujourd'hui, et dans les plus brefs délais, son négociateur?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable député que mon sous-ministre et le sous-ministre des Ressources naturelles sont les deux négociateurs fédéraux sur toutes ces questions avec les provinces.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les échanges commerciaux de 1,9 milliard de dollars par jour que nous avons avec les États-Unis seront bientôt touchés par le préavis de 24 heures qui sera exigé avant que les marchandises puissent passer la frontière. Cette exigence frappera les industries axées sur le juste-à-temps, comme l'industrie automobile, qui est au coeur de l'économie de ma province. Le secteur de l'automobile, qui a raison de dire que le problème sera énorme, cherche à obtenir une exemption, mais le gouvernement semble montrer peu d'intérêt à l'égard des exemptions.

Quand pouvons-nous espérer une exemption pour le secteur de l'automobile?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, cette question a été soulevée maintes fois à la Chambre. Le député d'en face ne semble tout simplement pas comprendre qu'il ne s'agit là que d'une proposition.

La plus grande part du secteur de l'automobile est visée par les procédures en vue d'un libre-échange sûr, établies aux termes d'un plan en 30 points. Ce plan vise à assurer un accès rapide et sûr tant au Canada qu'aux États-Unis dans l'intérêt des deux pays.

Nous travaillons actuellement en vue de rehausser notre collaboration avec les Américains, mais la proposition que le député a signalée n'a pas encore été...

Questions orales

●(1135)

Le vice-président: La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke a la parole.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au sud de la frontière, on semble croire que le Canada est un ami uniquement quand tout va bien. Le gouvernement libéral nuit sérieusement au commerce canado-américain lorsque le premier ministre se rend à Chicago pour faire la morale aux Américains en matière de politique étrangère. En bout de ligne, les Canadiens payeront le prix, par exemple en ce qui concerne le préavis de 24 heures. La frontière sans surveillance est de plus en plus surveillée.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas songé au préavis de 24 heures lorsqu'il a présenté sa petite allocution à Chicago?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, dans son préambule, la députée a oublié de préciser que le premier ministre a reçu une ovation debout après son allocution à Chicago. C'est à cause de gens comme elle, membres du club de l'acharnement contre le Canada, que les Américains ont une fausse impression de l'importance du partenariat et de l'excellence des relations entre le Canada et les États-Unis. Si la députée veut vraiment être utile, elle pourrait commencer par citer les faits.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, parmi les nombreux coulages orchestrés par le ministre des Finances avant le dépôt du budget, sa promesse de revoir la gestion de la caisse d'assurance-emploi n'aura été qu'un pétard mouillé.

En annonçant une consultation sur la détermination du taux de cotisation, le ministre ne fait que reprendre une promesse non tenue par son prédécesseur, qui date de septembre 2000.

Est-ce que cette fois, cette consultation mènera à autre chose qu'au pillage de la Caisse d'assurance-emploi qui a permis au gouvernement fédéral de détourner 45 milliards de dollars au détriment des travailleurs et des employeurs?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cette question me donne l'occasion de répéter l'annonce faite par le ministre selon laquelle les cotisations baisseront pour la dixième année consécutive l'année prochaine, passant de 2,10 \$ à 1,98 \$.

Je précise aussi au député qu'il y aura effectivement des consultations. Le ministre a indiqué clairement ce qu'il souhaite à cet égard. C'est très important. Les cotisations à l'AE baissent; elles vont dans le sens que nous souhaitons et que les Canadiens souhaitent.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a beau dire que le gouvernement baisse les cotisations, le ministre va aller chercher encore, au cours de la prochaine année, 3 milliards de dollars dans la poche des travailleurs et des employeurs.

Quand le ministre et le gouvernement vont-ils cesser de détourner la caisse d'assurance-emploi, établir un taux de cotisation qui corresponde aux besoins et créer une caisse d'assurance-emploi autonome, gérée par les employeurs et les travailleurs?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a annoncé qu'il instaurera un processus. Il a expliqué très clairement ses intentions.

J'espère que ce député participera au processus et contribuera à la solution au lieu de critiquer le fait que nous avançons dans la bonne direction puisque les cotisations baissent depuis dix ans, ce qui n'était pas le cas sous le gouvernement précédent. Au contraire, elles augmentaient sans cesse.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les acheteurs d'automobiles américains ont intenté un recours collectif antitrust contre les fabricants canadiens et américains d'automobiles, prétendant qu'il y avait eu collusion de leur part pour n'augmenter les prix qu'aux États-Unis.

Les consommateurs américains ont dit également craindre que les discussions canado-américaines sur le bois d'oeuvre ne conduisent à un accord tendant à accroître les prix du bois d'oeuvre aux États-Unis seulement.

Que fait le ministre du Commerce international, dans le cadre des pourparlers qui ont lieu actuellement à Washington, pour éviter que les intervenants canadiens dans le secteur forestier et son propre ministère ne participent à la violation de la législation antitrust américaine?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que c'est une dimension extrêmement importante des pourparlers qui ont lieu à l'heure actuelle.

Les PDG de notre industrie du bois d'oeuvre sont à Washington car, en tant que gouvernement, nous voulons travailler en étroite collaboration avec eux et les consulter.

Dans le cadre des négociations avec M. Aldonas, nous cherchons à trouver une solution au conflit actuel. Cela sera fait en corrigeant et en améliorant nos pratiques de gestion des ressources forestières et en éliminant les droits compensateurs et antidumping qui sont imposés sur notre bois d'oeuvre aux États-Unis à l'heure actuelle.

* * *

●(1140)

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en novembre dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion de crédits demandant au ministre des Finances de prendre des mesures relativement au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Les représentants des personnes handicapées m'ont dit qu'elles en avaient assez de venir à Ottawa depuis plus de dix ans pour supplier le gouvernement de traiter les Canadiens handicapés de façon équitable, sans rien obtenir pratiquement.

Le ministre a promis de larges consultations avant de mettre en place de nouveaux règlements sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cela n'a pas été fait et il nous présente ces règlements de façon détournée.

Questions orales

Quand va-t-il enfin faire ce qui s'impose, c'est-à-dire terminer le processus de consultation et tenir les promesses qu'il a faites aux Canadiens handicapés?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a répondu de façon constructive. Les dispositions ne sont pas aussi restrictives qu'on le proposait au départ. Le gouvernement a mis de côté 25 millions de dollars pour 2003-2004, en plus de 80 millions de dollars pour 2004-2005, afin d'apporter une aide fiscale aux personnes handicapées.

Comme le député le sait pertinemment, nous sommes là pour soutenir les personnes handicapées.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, les résultats du recensement de 2001 ont permis de constater que chacune des régions du Canada risque d'être aux prises avec de très graves pénuries de main-d'oeuvre spécialisée d'ici 2011. De plus en plus, les employeurs canadiens font appel à des immigrants hautement qualifiés et sincèrement motivés pour combler ces très graves pénuries.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pourrait-il dire à la Chambre ce que le budget de 2003 prévoit à cet égard et à quelles initiatives ces ressources seront consacrées?

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le ministère recevra, avec DRHC, 41,4 millions au cours des deux prochaines années. Cet argent ira aux projets suivants: 6,6 millions de dollars sur deux ans pour lancer un système accéléré permettant d'offrir des emplois permanents au Canada à des travailleurs qualifiés; 3,8 millions pour attirer des travailleurs sociaux dans les collectivités canadiennes; 8 millions pour faciliter l'étude du traitement des permis pour les étudiants étrangers; 10 millions pour offrir aux nouveaux travailleurs la formation linguistique dont ils ont besoin sur le marché du travail.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le prétexte de la question hypothétique illustre l'immense hypocrisie du gouvernement.

Lorsqu'on lui demande quelle sera la réaction du Canada si Bush gagne son bras-de-fer contre l'ONU et la contraint à lui donner un mandat pour faire la guerre contre l'Irak, le premier ministre affirme qu'on peut compter sur l'appui du Canada, mais lorsqu'on lui demande quelle sera la réaction du Canada si Bush lance une attaque contre l'Irak sans mandat de l'ONU, le premier ministre refuse de répondre sous prétexte que c'est une question hypothétique. Il ne veut tout simplement pas répondre.

Pourquoi y a-t-il ainsi deux poids deux mesures?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la démarche adoptée vise à obtenir les meilleurs résultats possible par le biais du système des Nations Unies et à inciter les États-Unis à suivre le processus du Conseil de sécurité, ce qu'ils ont fait jusqu'ici, avec l'encouragement du Canada, de la Grande-Bretagne, d'autres alliés des États-Unis et même de pays aussi différents que la Russie et la France.

Nous avons tous intérêt à travailler pour que le système du Conseil de sécurité fonctionne et pour que le système des inspections fonctionne. C'est l'objectif que le Canada poursuit inlassablement.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il n'a jamais été utile d'avoir deux poids deux mesures.

La guerre du Golfe a tué 1,2 million d'Irakiens et elle tue encore 12 ans plus tard. Les Irakiens, surtout les enfants, sont toujours très vulnérables. Les organismes internationaux d'aide humanitaire prédisent l'hécatombe si Bush déclenche les plans d'attaque militaire qu'il nourrit toujours, les plans d'attaque contre les civils et les plans d'attaque contre l'infrastructure.

Pourquoi le Canada ne concentre-t-il pas ses efforts à renforcer les secours humanitaires en Irak, plutôt qu'à multiplier les préparatifs militaires pour une guerre que le gouvernement affirme ne pas vouloir?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, si nous travaillons sans relâche pour la paix, c'est justement parce que nous sommes conscients des dangers que la guerre représente pour l'Irak, ce pays très tourmenté.

Nous savons également que la stabilité à long terme de cette région passe par le désarmement de Saddam Hussein, et c'est pourquoi nous poursuivons une politique équilibrée tenant compte de ces deux aspects.

Ma collègue la ministre de la Coopération internationale travaille toujours avec ses homologues pour que l'ONU et d'autres organismes internationaux puissent apporter les secours humanitaires nécessaires. Le Canada se chargera de fournir l'aide humanitaire attendue de lui. C'est ainsi qu'il a toujours agi et qu'il continuera à agir.

* * *

PATRIMOINE CANADA

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le comité des artefacts de l'*Empress of Ireland* tente de préserver plus de 400 artefacts et 500 articles d'archive provenant de ce navire qui a coulé dans le Saint-Laurent le 29 mai 1914. À défaut de conclure une entente avant la date butoir du 1^{er} mars 2003, ces artefacts seront vendus à un acheteur américain et iront aux États-Unis.

La ministre peut-elle garantir que le Canada ne perdra pas ces artefacts précieux?

• (1145)

[Français]

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je prends note de la question et j'obtiendrai une réponse pour mon collègue dans les meilleurs délais, à la prochaine période des questions orales.

* * *

[Traduction]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, quand j'ai demandé au ministre de la Justice hier quand il prévoyait déposer son plan d'action sur le registre des armes à feu, il a refusé de répondre. Nous savons maintenant qu'il tiendra une conférence de presse à 13 heures aujourd'hui, afin d'annoncer, semble-t-il, le transfert du registre raté au bureau du Solliciteur général.

Questions orales

Le nouveau ministre règlera-t-il réellement les problèmes reliés à ce registre ou faut-il croire que les libéraux continueront de nous jeter de la poudre aux yeux?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois en quelques semaines seulement que nous constatons à la Chambre que des députés ont eu accès à un document frappé d'embargo et qu'ils y font référence au cours de la période des questions, et ce avant la fin de l'embargo.

C'est odieux. Le député devrait savoir que ce n'est pas acceptable. Cela va à l'encontre de toutes les règles que nous sommes tous appelés à respecter.

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, de notre côté de la Chambre, nous savons que le registre des armes à feu raté a coûté des milliards de dollars au gouvernement, mais n'a rien fait pour réduire la criminalité ou améliorer la sécurité au Canada. Une majorité de Canadiens, 53 p. 100 si l'on en croit un sondage mené récemment, sont d'accord avec la position adoptée par l'Alliance canadienne qui vise à éliminer ce registre voué à l'échec. Ce registre n'obtient même pas l'appui de la plupart des policiers de première ligne.

Pourquoi le ministre n'est-il pas prêt à mettre un terme à ces pertes et à éliminer ce registre dès maintenant, utilisant plutôt cet argent pour engager plus de policiers pour travailler sur le terrain?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, de notre côté de la Chambre, nous savons que le contrôle des armes à feu est directement relié à la sécurité du public.

Le député a parlé de certains sondages. Nous avons également fait des sondages et les résultats que nous avons obtenus révèlent un ferme appui de la population sur la question du contrôle des armes à feu et de la sécurité publique.

Lorsque les députés disent qu'ils voudraient que nous éliminions le programme actuel de contrôle des armes à feu, de quelle partie du programme parlent-ils: de l'octroi des permis qui a été une réussite, ou de l'enregistrement qui a été une réussite?

Six millions d'armes à feu ont déjà été enregistrées. Le processus de vérification donnant accès à l'enregistrement...

Le vice-président: Le député de Surrey-Nord a la parole.

* * *

LE BUDGET

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le budget ne prévoit presque rien pour la justice ou l'application de la loi. Les opérations de culture de la marijuana, qui financent le crime organisé, atteignent des proportions épidémiques en Colombie-Britannique et en Ontario. La police ne suffit plus. Les provinces n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter des obligations que leur impose Ottawa aux termes de la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Les Canadiens ont été abasourdis, le mois dernier, lorsque la police a révélé l'ampleur du problème que pose la pornographie juvénile. Pourtant, rien n'est prévu dans le budget pour enrayer ce problème.

Le budget ne prévoit rien pour les drogues illicites, rien pour le système de justice pour les jeunes, rien pour les enfants exploités sexuellement. Pourquoi?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, cette question

m'étonne. Si le député prenait le temps d'examiner les projets de loi dont la Chambre est saisie, il verrait que la protection de nos enfants est notre grande priorité.

Le projet de loi C-20 est à l'étude. Si les députés de l'opposition cessaient de faire de la basse politique, ils appuieraient le gouvernement et veilleraient à l'adoption dans les plus brefs délais de ce projet de loi qui donnera aux agents de police les outils nécessaires pour mieux protéger nos enfants.

* * *

[Français]

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, lors d'une récente tournée effectuée à travers le Québec auprès des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles, j'ai pu constater à quel point leurs besoins sont urgents et que les fonds disponibles pour leur venir en aide sont plus qu'insuffisants et le resteront, si l'on se réfère au dernier budget fédéral.

Comment le ministre des Finances peut-il justifier que les sommes additionnelles consacrées aux personnes handicapées ne prendront effet qu'à la suite de restrictions inacceptables au crédit d'impôt pour les personnes handicapées, contrevenant ainsi de façon claire à la motion unanime adoptée en cette Chambre le 20 novembre 2002?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement appuie grandement les personnes handicapées, en leur consacrant plus de 1,9 milliard de dollars en aide et près de 4 milliards en programmes.

Je recommande à la députée de bien examiner les réalisations de notre gouvernement. Au lieu de critiquer le gouvernement, elle devrait le féliciter pour le travail qu'il accomplit.

● (1150)

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, il y a une semaine seulement, nous avons déposé à la Chambre une pétition contenant plus de 6 000 signatures de personnes qui réclamaient que ce gouvernement ne restreigne pas l'accessibilité au CIPH.

Alors que la Chambre s'est unanimement prononcée contre toute restriction à l'aide aux personnes handicapées, s'opposant notamment au projet de loi du ministre des Finances du 30 août 2002, comment le ministre peut-il profiter de son budget pour aller à l'encontre de ces dispositions et des recommandations du Comité permanent du développement des ressources humaines à ce sujet?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est tout le contraire. Nous avons élargi le programme pour ceux qui ont besoin d'aide pour satisfaire à leurs besoins alimentaires, mais il faut viser un certain équilibre. Les personnes ne seront pas admissibles au CIPH uniquement parce qu'elles ont du mal à trouver certains aliments dans une région donnée.

Nous avons élargi le programme. Nous avons écouté ce qui s'est dit à la Chambre et le ministre a pris les décisions après avoir, à son tour, recueilli les propos de groupes concernés.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le cadre d'une opération policière baptisée «Boule de neige», les policiers ont identifié plus de 2 000 personnes soupçonnées d'être pédopornographes. Les policiers ont clairement fait savoir qu'ils ne disposaient pas des moyens voulus pour appliquer la loi dans ces cas-là. Ils l'ont dit clairement.

Même s'il est beaucoup question des enfants dans le budget du ministre, aucun financement n'y est prévu pour lutter contre la pornographie juvénile.

Le ministre de la Justice s'engagera-t-il à réattribuer à un groupe de travail effectif chargé de la pornographie juvénile des fonds consacrés à son registre des armes à feu qui est un véritable gâchis?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a parlé plus tôt des mesures législatives sur lesquelles nous avons travaillé pour durcir les peines imposées en matière de pornographie juvénile. J'ai déjà parlé à deux reprises au député à la Chambre au sujet du comité directeur mixte de la Police provinciale de l'Ontario et de la GRC que nous avons créé pour examiner et intensifier nos efforts dans le domaine de la pornographie juvénile. Le député devrait également songer au fait que, dans le budget de la semaine dernière, nous avons augmenté les dépenses consacrées au maintien de l'ordre et à la lutte contre le crime organisé.

Nous faisons notre part. Il est tout simplement regrettable que le député refuse de prendre note de ce que nous faisons.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement libéral parle, mais il n'agit pas. À preuve, son registre des armes à feu, qui coûte plus d'un milliard de dollars, s'adresse aux Canadiens respectueux des lois, pendant que plus de 2 000 personnes soupçonnées d'être des pédopornographes circulent librement dans nos rues.

Pas un seul dollar des programmes où il y a du gaspillage n'a encore été récupéré dans le cadre des plans de réaffectation du gouvernement. Je pose donc de nouveau la question au ministre: réattribuera-t-il des fonds gaspillés dans le registre des armes à feu au programme utile que constitue la lutte contre la pornographie juvénile?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que nous avons déposé à la Chambre un projet de loi concernant un registre des délinquants sexuels. J'espère bien que les députés d'en face appuieront cette mesure. Nous avons resserré les dispositions relatives à la pornographie juvénile. Nous avons créé une nouvelle catégorie d'exploitation sexuelle. Nous avons durci les peines maximales. Nous avons facilité le témoignage des enfants qui sont des victimes et des témoins. Nous avons créé de nouvelles infractions pour le voyeurisme.

J'estime que nous progressons. Il reste encore beaucoup à faire, et je pense que le comité directeur s'emploiera à atteindre cet objectif.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, récemment, le ministre de l'Industrie et la ministre du Développement des ressources humaines ont organisé une conférence sur l'innovation.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Peut-il dire à la Chambre quand on peut s'attendre à voir certains résultats découlant

Questions orales

de la mise en oeuvre des recommandations issues de cette conférence?

[Français]

M. Serge Marcell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le budget de mardi dernier montre clairement la volonté et l'intention du gouvernement de donner suite aux recommandations qui ont été faites lors du Sommet national du Canada sur l'innovation et l'apprentissage.

En effet, le gouvernement annonce déjà qu'il investira près de 2 milliards de dollars dans des programmes visant directement à mettre en oeuvre les recommandations du sommet.

Plusieurs de ces recommandations trouvent réponse dans le budget qui a été déposé par le ministre dernièrement, notamment celles sur l'environnement des entreprises. Je pourrais en faire une nomenclature assez...

Le vice-président: L'honorable député de Yellowhead a la parole.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Santé Canada a pour mandat de protéger la santé des Canadiens et d'assurer leur sécurité, mais les normes nationales concernant la sûreté des greffes d'organes et de tissus ne sont toujours pas en place.

On estime qu'il faudra au moins deux ans pour élaborer les règlements à cet égard. Ma question est donc très simple. Si des greffes ont lieu, pourquoi les normes ne sont-elles pas en place?

● (1155)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député soulève une question très importante, et je vais donc lui expliquer la situation telle qu'elle se présente actuellement. Santé Canada a travaillé pendant un certain temps avec l'Association canadienne de normalisation, des provinces et d'autres personnes concernées afin d'élaborer des normes visant à garantir la sûreté des cellules, tissus et organes destinés aux greffes.

En janvier, Santé Canada a publié une directive communiquant ces normes aux divers établissements d'un océan à l'autre. En mars prochain, ces normes seront en vigueur à titre de règlements. D'ici là, Santé Canada exercera les pouvoirs que lui confère la Loi sur les aliments et drogues afin d'interdire la distribution de tels produits lorsqu'il existe des preuves que ces produits ne sont pas...

Le vice-président: Le député de Cariboo—Chilcotin a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant même qu'elle ne soit proclamée, la Loi sur les espèces en péril met les pourvoyeurs au chômage dans ma circonscription. Des hardes robustes et florissantes de caribous du Nord, dans les monts Itcha Ilgachuz, dans l'ouest de la Colombie-Britannique, ont été associées avec la harde en péril de la chaîne Cariboo, même si 500 kilomètres séparent les deux régions et qu'il n'existe aucune migration croisée entre les deux espèces.

Questions orales

Le gouvernement fédéral a promis de répondre cette semaine à la demande que la Colombie-Britannique a faite en octobre dernier pour que ces caribous du Nord ne soient pas inscrits sur la liste des espèces en péril. Cette demande du gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-elle été acceptée?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, la gestion des caribous de montagne, notamment de la harde de caribous de montagne du Sud, relève du gouvernement provincial. La proclamation de la Loi sur les espèces en péril ne changera rien à cela.

Le gouvernement provincial a pris conseil, avec raison, et a mis sur pied une équipe de rétablissement. Il est en train d'amorcer le processus de rétablissement de cette espèce. J'estime qu'il agit prudemment, mais, comme le député l'a dit, il existe des préoccupations. Dans ce cas, elles devraient être adressées au gouvernement provincial, qui est représenté au...

Le vice-président: Le député de Saint-Hyacinthe—Bagot a la parole.

* * *

[Français]

LES MICROBRASSERIES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, les microbrasseries québécoises et canadiennes font face à une concurrence déloyale de la part des grandes brasseries canadiennes et des petits brasseurs étrangers qui, eux, bénéficient d'une réduction de leur taxe d'accise nationale.

Durant les consultations prébudgétaires, le Comité permanent des finances a recommandé à l'unanimité de réduire cette taxe d'accise.

Le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi, malgré les injustices que subissent les microbrasseries et après que 38 d'entre elles eurent fermé leurs portes, aucune mesure semblable n'apparaît dans son budget?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement continue d'examiner toutes les formes d'impôt. Qu'il s'agisse des impôts sur le revenu des particuliers ou des impôts sur le revenu des entreprises, nous continuons de les réduire.

Nous avons entendu des représentants et nous prenons leurs instances à coeur. Nous réexaminerons les commentaires qui ont été faits, mais j'estime que le député sait pertinemment que nous avons consulté les microbrasseries et que nous continuerons de le faire.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, DRHC serre la vis aux étudiants diplômés qui n'ont pas fini de rembourser leurs prêts d'études, en confisquant leur remboursement d'impôt. Très souvent, ces diplômés sont des parents seuls qui gagnent le salaire minimum ou qui travaillent à temps partiel, ou même qui sont subventionnés par l'assistance sociale; ils ont besoin de tout l'argent sur lequel ils peuvent mettre la main pour nourrir et loger leur famille.

La ministre est-elle au courant de cette attaque cruelle de son ministère contre les diplômés criblés de dettes et l'approuve-t-elle?

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de sa question. Au gouvernement, nous sommes conscients que les coûts liés à l'éducation ont augmenté l'endettement de nombreux étudiants.

Dans le budget de 2003, nous avons donc engagé plus de 60 millions de dollars sur deux ans pour améliorer le programme canadien de prêts aux étudiants de manière à mettre davantage d'argent à la disposition des étudiants et ainsi aider les diplômés du postsecondaire à gérer leur endettement.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette semaine, le ministre chinois chargé des affaires religieuses était en visite au Canada. Les Canadiens sont toujours préoccupés par les violations des droits de la personne en Chine. Les adeptes du Falun Gong continuent à y être persécutés. Récemment, un moine bouddhiste tibétain a été exécuté.

J'aimerais demander au gouvernement s'il a profité de cette occasion pour dire aux Chinois que ces violations des droits de la personne préoccupent grandement le Canada et qu'ils doivent y mettre fin.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que nous dénonçons régulièrement les violations des droits de la personne, tant au Tibet qu'en Chine. Nous avons protesté officiellement contre l'exécution récente et contre les peines imposées à des Tibétains en Chine, et nous continuerons à le faire.

Notre position envers le gouvernement chinois a deux volets. D'une part, nous leur faisons des remontrances, et nous leur signalons ce qui, à nos yeux, sont des erreurs graves de leur part et, d'autre part, nous travaillons avec eux à l'amélioration du respect des droits de la personne en mettant des experts canadiens au service des tribunaux et du respect des droits de la personne en Chine.

● (1200)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, le recours aux armes nucléaires, chimiques et biologiques est la marque des moments les plus sombres de la civilisation humaine. L'abolition de ces armes doit être la priorité n° 1, en Irak comme aux États-Unis. C'est pourquoi des volontaires sont en route pour les États-Unis pour réclamer l'arrêt du stockage et de l'utilisation de ces armes dans le monde entier.

Les stratèges américains refusent d'exclure la possibilité d'utiliser des armes nucléaires contre l'Irak. Le premier ministre dira-t-il clairement que le gouvernement s'oppose à l'utilisation de ces armes par quelque pays que ce soit, y compris les États-Unis, et qu'elles doivent être abolies?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a toujours dit clairement que nous étions opposés à l'utilisation des armes nucléaires ou de toutes armes de destruction massive. Nous travaillons fructueusement en coopération avec la communauté internationale au sein de la commission sur le désarmement à Genève, où je me suis rendu l'an dernier.

Nous coopérons avec toutes les puissances en vue de réduire le nombre des armes nucléaires et de les éliminer, conformément au traité de non-prolifération, et ce, dans le but ultime d'éliminer toutes les armes de destruction massive. Le gouvernement est déterminé à le faire. C'est un élément important de notre politique étrangère et je tiens à assurer à la Chambre que nous prendrons toutes les mesures possibles pour y arriver.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, depuis le 30 janvier dernier, 353 demandeurs du statut de réfugié ont été renvoyés temporairement aux États-Unis en attente de leur rendez-vous avec Immigration Canada. Des 94 dossiers traités, 34 requérants ne se sont pas présentés à leur entrevue, certains d'entre eux figurant sur la liste des personnes détenues par les autorités d'immigration américaine.

Devant cet état de fait, combien de temps le ministre va-t-il encore attendre pour rétablir la directive qui exige d'obtenir des autorités américaines l'assurance que les demandeurs refoulés seront en mesure de se présenter à leur rendez-vous à Immigration Canada?

[Traduction]

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre cette question en délibéré et je donnerai une réponse au député dès que je le pourrai. Nous avons un accord avec les États-Unis, que nous sommes prêts à mettre en oeuvre, mais ils nous ont demandé d'attendre jusqu'à la mi-juin.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, le leader du gouvernement à la Chambre m'a accusé d'avoir divulgué des renseignements que le ministre de la Justice avait marqués d'un embargo. C'est complètement faux. S'il veut se donner la peine de vérifier, il s'apercevra que le communiqué de presse a été émis à 10 h 36, heure d'Ottawa, et qu'il était retransmis par le Service des dépêches de la Presse canadienne à 11 h 07, heure d'Ottawa.

C'est ce genre de manoeuvres et de stratagèmes qui entachent la réputation du Parlement et de ses députés. J'exige qu'on me fasse immédiatement des excuses.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je vais vérifier si les affirmations du député sont justes et j'aviserai en conséquence au moment voulu.

Il reste que, plus tôt ce matin, vers 10 heures, une copie de la déclaration faisant l'objet d'un embargo, qui sera prononcée dans quelques minutes et qui porte sur la question précise posée par le député il a quelques instants, a été distribuée par mon bureau à tous les partis politiques.

Je vais vérifier si le contenu de la déclaration en question a effectivement été communiqué aux médias comme le prétend le député. Pour autant que je sache, cependant, la seule chose à avoir été communiquée aux médias est un avis annonçant la tenue d'une conférence de presse après la déclaration du ministre à la Chambre. Mais je vais vérifier.

Affaires courantes

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté la période des questions, et ce qu'a dit le député, c'est que le ministre tiendrait une conférence de presse à 13 h 30. C'est ce qu'on nous a appris au cours d'une entrevue à laquelle le leader à la Chambre et moi avons assisté à 10 heures ce matin. Je ne crois donc pas que l'on ait enfreint ou violé quoi que ce soit.

Le vice-président: Avec tout le respect que je porte aux trois députés qui sont intervenus, il n'y a pas ici matière à invoquer le Règlement. Je pense que nous avons tout simplement affaire à une divergence d'opinion. Compte tenu des mesures qu'entend prendre le ministre, je laisserai aux partis le soin de régler entre eux leur différend. Je rappelle cependant qu'il n'y a pas lieu, pour l'instant, de faire un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

• (1205)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 25 pétitions.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à vous faire part et à faire part à la Chambre des mesures constructives que j'ai décidé de prendre concernant le Programme canadien de contrôle des armes à feu.

[Français]

Le 3 décembre dernier, la vérificatrice générale du Canada a soumis son rapport sur le Programme canadien des armes à feu. J'ai accepté ses recommandations et par conséquent, j'annonce aujourd'hui des améliorations additionnelles au programme.

[Traduction]

Soyons clairs! La vérificatrice générale n'a pas mis en doute la politique sur laquelle repose ce programme. En fait, le gouvernement n'est jamais revenu sur son engagement à assurer la sécurité publique au moyen du contrôle des armes à feu. Le programme donne des résultats. Par exemple, il encourage une utilisation sécuritaire des armes à feu, permet la communication de renseignements essentiels à la police et contribue à empêcher que des armes à feu ne tombent dans de mauvaises mains.

Jusqu'à ce jour, 1,9 million de propriétaires d'armes à feu ont obtenu un permis et ont enregistré plus de 6 millions d'armes à feu. Les mesures que j'annonce aujourd'hui visent surtout à améliorer l'administration du programme.

Le plan repose sur les travaux de consultants indépendants. Compte tenu de leurs conseils, nous avons notamment décidé de réduire le coût annuel brut du programme à environ 67 millions de dollars d'ici à 2008-2009. Les économies prévues dépendent d'un certain nombre de sous-objectifs importants, dont l'adoption du projet de loi C-10A et du Règlement pertinent.

Affaires courantes

Comme le prévoient nos consultants indépendants, les dépenses augmenteront légèrement en 2003-2004 et 2004-2005. Au cours de ces années de transition, le programme de contrôle des armes à feu devra être modifié dans son infrastructure et ses méthodes administratives. Cet investissement permettra de réaliser plus vite des économies plus importantes au cours de toutes les années qui suivront.

[Français]

Aujourd'hui, j'annonce également que nous transférons l'équipe nationale de soutien à la Loi sur les armes à feu aux services nationaux de police qu'administre la Gendarmerie royale du Canada. Ce transfert servira à aligner les opérations d'application de la loi.

[Traduction]

Comme suite à une autre recommandation du rapport Hession, je mettrai au point, en collaboration avec le solliciteur général, un plan de transfert vers son ministère du Centre canadien des armes à feu d'ici au 1^{er} avril 2003. Nous veillerons à ce que les conditions essentielles soient réunies pour une bonne transition afin que les Canadiens bénéficient bientôt d'un service amélioré dans le cadre de ce programme essentiel de sécurité publique.

[Français]

Notre travail des dernières semaines nous a permis d'élaborer des mesures concrètes pour réaliser nos objectifs. Le plan du gouvernement comprend les quatre mesures suivantes qui seront appliquées dans les 12 prochains mois.

Premièrement, réduire les coûts et améliorer la gestion en rationalisant les fonctions de l'administration centrale, en consolidant les sites de traitement; en établissant des mesures de rendement à l'échelle nationale; et en limitant les changements au système informatique aux projets qui, effectivement, améliorent l'efficacité du programme.

Deuxièmement, améliorer le service au public en rétablissant l'enregistrement gratuit par Internet et en le rendant plus facilement accessible et plus fiable; en facilitant également l'accessibilité des clients à la ligne de renseignements sans frais 1-800; en traitant les demandes d'enregistrement dûment remplies dans les 30 jours suivant la date de leur réception; et en mettant en oeuvre un programme de vulgarisation bien ciblé pour l'ensemble des propriétaires d'armes à feu.

Troisièmement, mener, dès le printemps 2003, de nouvelles consultations auprès des intervenants, incluant les parlementaires et le public, sur la façon d'améliorer la conception et la prestation du programme, et également créer un comité consultatif du programme.

Quatrièmement, renforcer l'imputabilité et la transparence, en faisant rapport au Parlement des pleins coûts du programme à l'échelle de l'administration fédérale et en déposant au Parlement un rapport annuel fournissant des renseignements complets sur les finances et le rendement du programme.

• (1210)

[Traduction]

Je me suis engagé en décembre à tenir la Chambre informée de l'évolution du programme de contrôle des armes à feu. Je respecte aujourd'hui cet engagement.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'annonce faite aujourd'hui par le ministre de la Justice d'un plan d'action pour corriger le programme d'enregistrement des armes à feu est comparable à un ruban adhésif que les hommes de pont du *Titanic* auraient utilisé pour colmater

l'énorme brèche sur le flan du navire, sauf que dans ce cas-ci il s'agit de ruban adhésif en or.

Si le plan d'action proposé par le ministre est appliqué, d'ici quelques années le Parlement sera aux prises avec un scandale de 2 milliards de dollars, et cela parce que le ministre n'aura pas su remédier aux véritables lacunes de la loi et du programme d'enregistrement.

Le ministre proclame fièrement qu'en dépit de l'annonce qu'il a faite aujourd'hui, le programme d'enregistrement des armes à feu coûtera tout de même 67 millions de dollars par année. Il reconnaît donc que son remarquable plan d'action permettra d'économiser 5 millions de dollars par année sur les 72 millions que le programme coûtera, selon le rapport Hession, s'il n'est pas rationalisé. De toute façon, y a-t-il quelqu'un qui fait confiance aux prévisions budgétaires du ministre de la Justice?

Prenons le Budget principal des dépenses d'une année quelconque pour voir combien le ministre avait prévu dépenser, et comparons cela à ce qu'il a effectivement dépensé. La vérificatrice générale a constaté que le ministre de la Justice a mal utilisé les crédits supplémentaires. Elle notait ce qui suit:

De 1995-1996 à 2001-2002, environ 30 p 100 seulement des 750 millions de dollars du Programme proviennent de crédits votés dans le cadre du Budget principal des dépenses; par comparaison, 90 p. 100 du financement des autres programmes du Ministère est obtenu par cette voie.

Cela signifie que les prévisions budgétaires du ministère de la Justice étaient erronées et sous-évaluées de 70 p. 100. Cette information constitue un bon point de repère pour le Parlement et le public, afin de savoir combien il en coûtera réellement pour appliquer intégralement le programme d'enregistrement des armes à feu et combien il en coûtera pour l'administrer chaque année par la suite.

Comment le ministre de la Justice peut-il prétendre faire preuve de transparence alors qu'il tient le Parlement dans l'ignorance depuis 11 semaines? Il a fait preuve de plus d'ouverture envers les médias cette semaine, lorsqu'il a reconnu que son programme de gestion de trésorerie consistait à ne pas payer les factures. Son plan d'action et ses prévisions de coûts laissent grandement à désirer parce qu'il refuse de reconnaître qu'il doit corriger huit années d'erreurs administratives commises par ses fonctionnaires.

J'ai dressé une liste des erreurs les plus graves que le ministre a omis de corriger.

Plus de cinq millions d'armes à feu ont été enregistrées dans le cadre du programme, mais n'ont toujours pas été vérifiées par la GRC. Jusqu'à quatre millions de dossiers contenus dans la base de données de la GRC sur les personnes méritant attention relativement aux armes à feu (PMAAF) doivent faire l'objet de corrections. Il faut corriger environ 78 p. 100 des certificats d'enregistrement parce qu'ils contiennent des cases laissées vides ou portant la mention ne sait pas. Des centaines de milliers de propriétaires d'armes à feu n'ont toujours pas de permis et ne peuvent donc pas enregistrer leurs armes à feu. Aucun de ces problèmes n'a encore été réglé.

Affaires courantes

Plus de 300 000 propriétaires d'armes de poing enregistrées ne sont pas titulaires d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu, et ils ne peuvent réenregistrer leurs fusils sans permis. Jusqu'à concurrence de 10 millions de fusils doivent encore être enregistrés ou réenregistrés dans le système, et 6 millions d'armes sont enregistrées sans que les nom et adresse de leur propriétaire ne soient indiqués. Les provinces ont enregistré 18,6 millions d'automobiles et elles possèdent les nom et adresse de tous les propriétaires. Les services de police ne seront même pas en mesure de déterminer où sont entreposées les armes à feu enregistrées.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes que le ministre néglige d'aborder. Le ministre de la Justice pense qu'il améliorera la situation en intégrant les bureaucrates du registre des armes à feu dans le ministère du Solliciteur général, comme il l'a annoncé ce matin. Il devrait reprendre ses esprits et congédier quelques bureaucrates au lieu de leur accorder une promotion.

Y a-t-il des députés en face qui savent ce qu'ils font? À titre d'exemple, si le gouvernement avait pu agir à son gré, la clôture aurait été imposée lundi, pour faire adopter le projet de loi C-10A à toute vapeur à la Chambre.

• (1215)

Le projet de loi aurait prévu une poste de commissaire aux armes à feu relevant du ministre de la Justice et fait passé le registre des armes à feu de la GRC directement sous le contrôle du ministre.

Quatre jours plus tard, voici que le ministre propose d'intégrer tous ces postes dans un autre ministère. Pensez-y, cela se passe quatre jours après que nous étions censés adopter la mesure législative. C'est donc dire que, dans très peu de temps, le Parlement discutera d'un autre projet de loi concernant le registre des armes à feu. Soit dit en passant, ce n'était pas l'une des 16 recommandations de M. Hession.

Quoi qu'il en soit, nous ne savons toujours pas combien il en coûtera pour appliquer intégralement le programme et pour le faire fonctionner année après année. Le ministre refuse même de dire au Parlement ou aux Canadiens combien a coûté ce programme ces 11 dernières semaines. Le sait-il même? Je ne sais pas. Et quel en est l'avantage?

Le ministre déclare que le registre améliorera la sécurité publique, pendant que les chefs de police disent la vérité aux Canadiens. En décembre, répondant à une question concernant l'escalade des crimes commis avec des armes à feu dans sa ville, le chef de police de Toronto, Julian Fantino, a déclaré: «Une loi concernant l'enregistrement des armes à feu n'a pas contribué à prévenir ces crimes ni à résoudre le moindre de ces crimes».

En janvier, le président de l'Association des chefs de police de l'Ontario, qui compte 66 membres, a déclaré que les lois concernant le registre des armes à feu sont «inapplicables tant que l'on n'aura pas mis d'ordre dans ce gâchis».

Il est clair que les modifications apportées au projet de loi C-10A ne permettront pas de corriger le gâchis dont parlait le chef Thomas Kaye.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, au bout de huit ans, le ministre de la Justice cherche encore à convaincre la population et les provinces que le registre des armes à feu est une forme de contrôle des armes à feu et que les dépenses qu'il entraîne sont une façon judicieuse d'utiliser les fonds publics et les fonds des autorités policières. Or, ce n'est ni l'un ni l'autre, et seuls les libéraux ne semblent pas le comprendre. Le gouvernement a perdu le contrôle et

il conviendrait d'augmenter le nombre des agents de police patrouillant nos rues.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, la déclaration du ministre de la Justice nous laisse pour le moins perplexes quant au leadership démontré par le gouvernement dans ce qu'il est désormais convenu de désigner comme le fiasco du contrôle des armes à feu.

Il y a eu trois déclarations ministérielles en trois mois sur le même sujet. Chaque fois, il y a eu expression de vœux pieux sans jamais déplorer le gaspillage des centaines de millions de dollars engloutis dans cette aventure. Voilà qui en dit long sur l'incompétence et le manque de transparence du gouvernement libéral.

Pis encore, le ministre de la Justice base maintenant son action sur les recommandations exprimées dans le rapport commandé à un ancien sous-ministre, un peu comme s'il cherchait à se faufiler, à détourner l'attention de la responsabilité fondamentale qui est la sienne dans le gaspillage de près d'un milliard de dollars.

Le gouvernement libéral et le ministre de la Justice, en particulier, abdiquent leurs responsabilités. D'une part, la stratégie préconisée repose sur l'adoption du projet de loi C-10A, lequel a fait l'objet d'un amendement au Sénat qui n'a toujours pas été approuvé par la Chambre, ce qui constitue en soi une négation des pouvoirs et privilèges de notre Chambre. L'ensemble de la situation demeure hypothétique.

De plus, le même ministre, qui a rapidement dû renoncer à l'addition de 72 millions de dollars à ce fameux programme, évitant ainsi de faire tomber le gouvernement majoritaire en place, a annoncé aujourd'hui qu'il entend à nouveau demander des fonds supplémentaires.

Il justifie cette approche par des changements majeurs d'orientation et de gestion du Programme canadien des armes à feu, notamment en le confiant au solliciteur général. C'est là l'admission incontestable de l'incompétence de son ministère et surtout de son prédécesseur, qui est passé du ministère de la Justice à celui de l'Industrie.

Le véritable problème, au coeur même de cette initiative gouvernementale, réside dans le manque de vision et surtout de transparence chronique et caractéristique des libéraux. Ce qui avait prétendument été mûrement réfléchi a subi un dérapage incontrôlable pendant des années avant que ne soit connue l'ampleur de cette catastrophe.

Ce véritable fiasco a fourni des arguments de taille aux adversaires du contrôle des armes à feu. Ceux-ci basent maintenant leur raisonnement en faveur de l'abolition de ce programme sur la nécessité de freiner l'hémorragie de fonds publics.

Les adversaires idéologiques à tout contrôle des armes à feu tentent d'influencer l'opinion publique avec un argumentaire démagogique qui ne tient pas compte des résultats néanmoins positifs générés par ce programme au chapitre de la prévention et de la résolution de crimes graves.

Pour le Bloc québécois, la nécessité d'un tel programme demeure tout aussi fondamentale. Nous considérons qu'il serait tout à fait inapproprié et irresponsable de le liquider. Le Bloc québécois s'assurera que tous les aspects du programme actuellement gérés par le Québec continueront de l'être.

Affaires courantes

Toutefois, ce plaidoyer en faveur du Centre canadien des armes à feu ne doit pas être interprété comme une formule d'appui au gouvernement libéral, mais bien plutôt comme un appel à la responsabilisation des gestionnaires et, surtout, à la protection de la société dans son ensemble.

Le Bloc québécois a toujours démontré une attitude profondément ouverte et responsable dans le débat entourant la protection de la société et la maturité avec laquelle nous abordons les grands enjeux sociaux.

Le ministre parle d'imputabilité, un terme cher aux libéraux depuis plusieurs semaines. À cet égard, ce processus devrait s'amorcer au sein des plus hautes autorités du gouvernement, à commencer par les ministres de l'Industrie et de la Santé, qui ont aussi dirigé le ministère de la Justice.

Rappelons en terminant qu'il n'y a pas que la capacité d'administration des ministres qui se sont succédés au portefeuille de la Justice qui doit être questionnée. Au-delà de cette réflexion, il importe d'identifier les responsables de ce triste épisode, à commencer par le député de LaSalle—Émard, qui gardait serrés les cordons de la bourse à l'époque où il était ministre des Finances et qui n'a jamais eu le courage de sonner l'alarme.

Les intentions du ministre de la Justice, exprimées sans le moindre regret, justifient notre méfiance. Plus que jamais, le Bloc québécois gardera l'oeil ouvert sur ce gouvernement arrogant et incompetent.

• (1220)

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, curieusement, le ministre est intervenu à la Chambre à trois reprises, si je ne m'abuse, à propos du registre des armes à feu. Cela illustre clairement la difficulté qu'a le gouvernement à se montrer à la hauteur de la tâche avec ce programme. Nous l'avons écouté attentivement présenter encore un autre plan visant à convaincre les Canadiens que tout va pour le mieux en ce qui concerne ce programme, que ce dernier fonctionnera et qu'il n'y aura pas de problème.

Le gouvernement se plaît à parler du programme de contrôle des armes à feu, nom qu'il préfère à celui de registre des armes à feu. Il y aurait peut-être lieu de rebaptiser cette initiative et de l'appeler programme de limitation des dégâts, car, à l'évidence, c'est ce qu'elle est devenue.

La déclaration du ministre suscite évidemment des questions puisqu'il nous présente un tout nouveau plan d'action et confie désormais les responsabilités du programme au solliciteur général. En changeant la donne, ou encore en confiant la responsabilité à un autre ministère, quelle assurance nous donne-t-on que les préoccupations fondamentales et les recommandations formulées par la vérificatrice générale seront prises en compte?

Il y a deux questions en jeu ici. La première est que le gouvernement n'a pas encore démontré l'existence d'un lien direct entre le registre, son administration et sa gestion et l'objectif global qui consiste à exercer un contrôle sur les armes à feu et, comme il le dit, à assurer la sécurité publique, un objectif noble en soi avec lequel nous sommes tous d'accord. Au mieux, un scepticisme flotte quant à savoir s'il a pu démontrer l'existence de ce lien. Naturellement, dans le pire des cas on s'oppose carrément au registre qu'il atteigne ou non ses objectifs en matière de sécurité publique et de contrôle des armes à feu.

Certes, il y a ceux qui sont carrément opposés à l'existence du registre, mais la deuxième question qu'il faut se poser est de savoir

comment il est géré, comment il est administré et à quel genre de reddition de comptes il est soumis. Cette question va au coeur même des recommandations de la vérificatrice générale.

L'absence totale de contrôles exercés par la Chambre sur les prévisions budgétaires est l'un des problèmes fondamentaux qui explique le terrible gâchis. Par le passé, un ministre aurait été soumis à un barrage de questions. Au stade du comité, les députés auraient passé les prévisions au peigne fin en y consacrant beaucoup plus que quelques heures, et auraient exigé des comptes de la part du gouvernement sur n'importe quelle question. Ce n'est plus possible de le faire, sinon je ne crois pas que nous nous retrouverions dans la situation actuelle.

Au fil des années, le gouvernement a essentiellement décidé de passer outre au Parlement, aux mécanismes de contrôle qui nous permettent de faire notre travail en exigeant des comptes du gouvernement.

Nous avons un plan d'action qui parle de reddition de comptes et de transparence, d'améliorer les services et de réduire les dépenses. Il faut que nous nous dotions de mécanismes qui soient plus qu'un comité consultatif sur les programmes ou un rapport annuel au Parlement. Il faut exiger que les prévisions budgétaires soient soumises à un processus de reddition de comptes détaillé. C'est ce qu'il faut si nous voulons que la Chambre puisse déterminer si le programme est sur la bonne voie. Il incombe au gouvernement de prévoir ces mécanismes. Il n'a pas encore démontré ni établi de lien direct entre les avantages du registre et ce qu'il est sensé accomplir ou ce qu'il a accompli et l'objectif global d'assurer la sécurité publique.

• (1225)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le ministre a commencé par parler de mesures constructives et d'améliorations supplémentaires, alors qu'il aurait dû parler d'un autre recul et de coûts supplémentaires.

Je veux que tous les députés se souviennent de cette journée. Je veux que tous les députés portent vraiment attention à ce que le gouvernement est sur le point de faire. Je souhaite que les Canadiens se rappellent que leur député avait le choix.

Ce mépris flagrant de l'opinion publique dans ce dossier va à l'encontre de tout ce que le gouvernement a défendu au cours des dix dernières années. Pour un gouvernement qui s'enorgueillit de suivre les sondages d'opinion, il a complètement raté la cible en l'occurrence. Combien de fois pouvons-nous intervenir à la Chambre et expliquer au ministre que ce registre n'améliore en rien la sécurité. Je parle d'un registre, car ce n'est pas de sécurité des armes à feu dont il est question, mais bien d'un registre des armes à feu.

Que faudra-t-il pour que les libéraux comprennent que le fait de forcer d'honnêtes propriétaires d'armes à feu à enregistrer les armes d'épaule qu'ils utilisent pour la chasse et le tir sportif, n'a rien à voir avec la sécurité? Même le chef de la police de Toronto, Julian Santino, a reconnu cela lorsqu'il a déclaré que le registre était inefficace et constituait une mauvaise utilisation des deniers publics.

Une fois de plus, nous demandons au ministre ou à n'importe quel ministériel d'intervenir pour dire aux Canadiens en quoi le programme sauve des vies. Nos vis-à-vis ne peuvent le faire, car il n'en est rien.

Pourquoi le gouvernement ne procède-t-il pas à une vérification de l'optimisation des ressources? Les résultats prouveraient sans aucun doute que le registre ne fonctionne pas. Le gouvernement est même incapable de bien l'administrer.

Je vais reconnaître que 1,9 million de propriétaires d'armes à feu ont obtenu des permis et ont enregistré leurs armes, si le ministre reconnaît pour sa part que 1,9 million de Canadiens ont enregistré leur automobile et que cela n'empêche en rien les accidents. Ils le font parce que ce sont des citoyens honnêtes et qu'ils respectent la loi. Je ne peux voir comment l'enregistrement par des citoyens honnêtes prévient le crime.

La vérificatrice générale a déclaré que le gouvernement avait trompé intentionnellement le Parlement en affectant de l'argent à ce projet raté de façon détournée, par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses. Le gouvernement continue de tenter de justifier le projet dans l'espoir que les députés d'arrière-ban finiront par se rallier et par voter en faveur d'un autre gaspillage de deniers publics.

Tous les gens à qui je parle sont pour la sécurité. Personne n'est contre le fait d'empêcher des criminels d'obtenir des armes à feu. Personne n'est contre le contrôle des armes à feu. Nous avons voté en faveur du contrôle des armes à feu au départ; en fait, nous avons été les premiers à soumettre l'idée. Parmi les gens à qui j'ai parlé, personne ne croit que le registre fonctionne.

Il y a une heure à peine, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré aux Canadiens en notre présence, dans le foyer, que la mise en oeuvre du projet de loi C-10A permettra d'économiser des deniers publics. Or, la première chose que le gouvernement veut obtenir est une contribution supplémentaire de 15 \$ pour acheter le logiciel nécessaire pour corriger l'ancien logiciel qui est tellement compliqué que personne ne pense qu'il peut fonctionner de toute façon.

On parle d'économie. Ce programme devait coûter 2 millions de dollars. Or, il a déjà coûté plus de 1 milliard de dollars et on nous a assurés que dans cinq ou six ans, son fonctionnement ne nécessitera que 67 millions de dollars par année. On parle ici d'administration; il n'est pas question de mise en application ou d'autres frais. Encore une fois, on trompe les Canadiens.

Aujourd'hui, le ministre de la Justice a fait la seule chose intelligente que font toujours les libéraux lorsqu'ils sont en difficulté. Le ministre s'est débarrassé de l'affaire en la confiant à quelqu'un d'autre. C'est maintenant le jeune et naïf solliciteur général qui a l'affaire en main.

La Chambre sera saisie d'une mesure législative sur la question. Nous verrons alors combien de libéraux auront assez de coeur au ventre pour intervenir et s'y opposer comme on leur a demandé et combien resteront chez eux comme la plupart d'entre eux le font lorsqu'ils sont confrontés à un dilemme comme celui-ci.

* * *

● (1230)

[Français]

LOI ÉTABLISSANT UN REGISTRE NATIONAL DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) demande à présenter le projet de loi C-399, Loi établissant un registre national des délinquants sexuels et modifiant le Code criminel (infractions sexuelles contre les enfants âgés de moins de quatorze ans).

—Monsieur le Président, c'est suite au dépôt de pétitions signées par 40 000 citoyens du Lac-Saint-Jean—Saguenay que je dépose ce projet de loi, qui vise à mieux encadrer la pédophilie et qui prévoit des peines plus sévères pour les délinquants sexuels, un soutien psychologique pour les victimes et leur famille, ainsi que la création

Affaires courantes

d'un registre des délinquants sexuels afin de faciliter le travail des policiers pour la surveillance de ces derniers.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ) demande à présenter le projet de loi C-400, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de transport en commun).

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter ce projet de loi qui vise à permettre aux usagers des réseaux de transport en commun au pays de déduire de leurs impôts les frais encourus pour l'utilisation de l'autobus, du métro et des trains de banlieue.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-401, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin de constituer un conseil de direction pour surveiller les activités du Service correctionnel du Canada.

—Monsieur le Président, je suis ravi de présenter ce projet de loi qui vise à modifier notre système correctionnel. Ce projet de loi renforcera l'obligation de reddition de comptes du Service correctionnel du Canada. En outre, il prévoit la constitution d'un conseil de direction de sept membres chargé de surveiller les activités du système correctionnel. Deux membres du conseil seraient chargés de représenter les intérêts des victimes.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1235)

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-402, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin d'établir un Bureau de l'ombudsman canadien des victimes.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi qui créerait un Bureau de l'ombudsman canadien des victimes. Cet organisme indépendant examinerait les plaintes des victimes liées à la conduite et aux politiques du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Autrement dit, ce projet de loi porte sur les droits des victimes et sur la façon de garantir que ces droits sont respectés.

Affaires courantes

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-403, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin de donner aux juges le pouvoir discrétionnaire d'assigner la cote de sécurité de catégorie maximale au délinquant violent à risque élevé.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi qui vise à améliorer la sécurité publique. Il donne aux juges le pouvoir discrétionnaire d'assigner la cote de sécurité de catégorie maximale à certains délinquants qui présentent un risque élevé pour la sécurité publique.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-404, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition de façon à permettre la divulgation de certains renseignements concernant des délinquants.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi. Il porte sur la transparence et la communication, aux victimes et à la population en général, d'informations sur l'administration de la justice au Canada. Cette mesure législative rendrait publique la cote de sécurité assignée à un délinquant et améliorerait grandement l'accès des victimes aux renseignements concernant les délinquants, par exemple le préavis des transferts de prisonniers.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LES MARCHÉS PUBLICS

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois réclame une enquête publique sur le programme des commandites, mais jusqu'à ce jour, le gouvernement a refusé cette demande et décrété quelques enquêtes internes et des modifications mineures au programme, plutôt que de vouloir faire preuve de transparence et répondre au souhait de la population.

Plus de 300 personnes de Québec ont signé une pétition réclamant cette enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de malversation qui pèsent sur le gouvernement et ses dirigeants.

Le Bloc québécois a pris l'initiative de cette pétition pour obtenir des éclaircissements sur les liens étroits qui existent entre le Parti libéral, ses ministres et certaines agences de publicité.

On espère que le projet de loi sur le financement des partis politiques pourra faire en sorte que ces choses ne puissent se reproduire dans le futur.

[Traduction]

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de gens de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui habitent Arnprior, Braeside, Pakenham, Renfrew et Burnstown. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que le Collège de la protection civile du Canada est essentiel pour apprendre aux Canadiens comment réagir en situations d'urgence. Ils soulignent en outre que les installations devraient rester à Arnprior et exhortent le gouvernement à moderniser les installations afin de dispenser la formation voulue aux Canadiens.

● (1240)

LE FALUN GONG

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par 130 de mes électeurs qui se préoccupent des droits de la personne en Chine. Ils pressent le Parlement de présenter à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies une résolution condamnant la persécution du Falun Gong par la Chine et demandant à celle-ci de faire trois choses: cesser immédiatement la persécution des adeptes du Falun Gong; libérer sans condition tous les adeptes du Falun Gong emprisonnés pour leurs croyances religieuses, y compris 15 parents de Canadiens et permettre l'accès sans restriction à la Chine à un représentant des Nations Unies pour la torture afin qu'il puisse faire une enquête indépendante par un tiers sur la persécution des adeptes du Falun Gong.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition provenant de mes électeurs qui demandent au Parlement de protéger les droits des Canadiens de partager leurs croyances religieuses sans craindre d'être persécutés. Les pétitionnaires estiment que l'ajout de l'orientation sexuelle à titre de catégorie explicitement protégée aux termes des articles 318 et 319 du Code criminel du Canada pourrait avoir pour effet d'empêcher des gens d'exercer leur liberté religieuse garantie par la Charte canadienne des droits et libertés.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 30 habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs enfants contre tout matériel faisant la promotion de la pornographie juvénile et pour faire savoir clairement que pareille exploitation des enfants sera promptement réprimée.

POSTES CANADA

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette pétition est signée par une quarantaine de personnes de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes, qui prive les facteurs ruraux du droit à la négociation collective.

Initiatives parlementaires

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que la plupart des députés principalement responsables du projet de loi C-13 et plus particulièrement des amendements du groupe n° 2 ne peuvent être ici aujourd'hui. Par conséquent, vous constaterez, monsieur le Président, qu'après concertation entre les représentants des partis, il y a consentement unanime pour que la Chambre passe directement aux initiatives parlementaires.

Le vice-président: Le député de Calgary-Sud-Est a-t-il le consentement unanime de la Chambre au sujet de sa proposition?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à dire qu'il est 13 h 30?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, après consultation de tous les partis et les représentants à la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Que, dans l'éventualité où le débat relatif au projet de loi C-280 prenait fin aujourd'hui, toute question relative à la deuxième lecture dudit projet de loi soit réputée mise aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 25 février 2003, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement.

Le vice-président: Le député de Rosemont—Petite-Patrie a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Le vice-président: Chers collègues, permettez-moi de faire le point sur ce qui a été convenu jusqu'à maintenant et d'informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles a été prolongée de 26 minutes. Par conséquent, nous dirons qu'il est 13 h 56.

D'accord?

Des voix: D'accord.

• (1245)

Le vice-président: Allons-y. En ce qui concerne les initiatives parlementaires, j'informe aussi la Chambre que j'ai reçu du député de Manicouagan un avis m'informant qu'il lui sera impossible de présenter sa motion pendant la période réservée aux initiatives parlementaires le lundi 24 février.

[Français]

Comme il n'a pas été possible de procéder à un échange de position sur la liste de priorité, je demande au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés sera donc suspendue et les ordres émanant du gouvernement commenceront à 11 heures.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 décembre 2002, de la motion: Que le projet de loi C-280, Loi modifiant le Code criminel (vente d'animaux sauvages), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-280, Loi modifiant le Code criminel (vente d'animaux sauvages), présenté par ma collègue de South Surrey—White Rock—Langley. C'est la deuxième fois que j'interviens au sujet de ce projet de loi, parce que je le trouve extrêmement important. Je félicite ma collègue pour cette initiative parlementaire.

Ma collègue se préoccupe principalement de la vente d'animaux sauvages, surtout les ours, dont des parties font l'objet d'un commerce illégal aux quatre coins du monde. Cette situation touche le Canada. J'ai lu une publication diffusée par un réseau d'enquête de l'association Humane Society of the United States au sujet du commerce clandestin de certaines parties d'ours à l'échelle mondiale. Cette publication dépeint les horreurs du commerce illégal de certaines parties d'ours vendues pour des fins médicales au Canada et ailleurs dans le monde.

Le document s'intitule *Forest to Pharmacy: Canada's Underground Trade in Bear Parts*. Il expose en détail les lois appliquées par d'autres pays pour mettre un terme à ce drame terrible qui se déroule dans nos forêts et dont la faune du monde entier est victime. D'après cet ouvrage, ce trafic n'est pas limité à l'Amérique du Nord. Il sévit dans le monde entier, mais, comme nous avons une importante population d'ours, il touche aussi beaucoup le Canada. Il y a une semaine à peine, un documentaire diffusé à la télévision révélait que le braconnage avait court en Alberta. On y abat des grizzlis. Les chemins forestiers donnent accès à l'habitat des ours et facilitent les déplacements des trafiquants d'organes d'ours.

Lors de ma dernière intervention, j'ai raconté que j'ai grandi dans un pays où la faune est l'une des richesses naturelles et où le braconnage est important. Partout dans le monde, on a tenté de mettre un terme à ce trafic lorsque les animaux étaient en danger. Il y a eu quelques programmes fructueux, surtout en Afrique, pour protéger les éléphants, mais aussi d'autres animaux, par exemple les tigres en Asie.

Initiatives parlementaires

Nous devons examiner ce problème de trafic et voir ce qu'il advient des ours. À mon avis, une approche double s'impose. Il faut d'abord, comme mon collègue essaie de le faire, renforcer les lois pour que nos agents de conservation aient les outils nécessaires pour combattre ce trafic. Mon collègue mérite des félicitations pour avoir proposé le projet de loi, et on peut souhaiter que le gouvernement comprendra ses motifs, car les préoccupations sont très vives.

Les Canadiens en général ne semblent pas conscients de cette énorme trafic mondial des organes d'ours. Autrement, ils seraient en colère. Ils exigeraient des mesures concrètes du gouvernement. C'est pourquoi le projet de loi a été mis à l'étude à la Chambre des communes. Il faut que le gouvernement agisse sur le front législatif afin que nos agents aient les moyens nécessaires pour poursuivre ceux qui enfreignent les règles et commettent ce crime atroce de tuer des ours seulement pour leur vésicule biliaire et leurs pattes, parce qu'on prête à ces organes des vertus spéciales.

● (1250)

De notre côté, nous devons travailler fort pour assurer qu'il existe des lois. Par ailleurs, nous devons faire de la sensibilisation. Je suis heureux que la société protectrice des animaux et les défenseurs des droits des animaux attirent l'attention des Canadiens sur cette question.

En outre, le gouvernement doit travailler plus étroitement avec d'autres gouvernements, en l'occurrence, avec ceux de l'Asie, où ces parties d'animaux sont recherchées. L'Asie a un marché pour ces parties et, comme d'autres expériences de gestion des animaux sauvages l'ont montré, s'il existe un marché pour ces parties, il est difficile de lutter contre le braconnage et le massacre. Les seuls programmes qui remportent du succès sont ceux qui s'attaquent à la source, soit au marché. Dans ce cas, nous devons faire la même chose. Nous devons nous entretenir avec les gouvernements des pays où ces marchés sont florissants. Nous devons lancer des campagnes de sensibilisation dans cette région du monde et laisser savoir à leurs habitants qu'ils n'adoptent pas la bonne approche, qu'ils tuent des animaux sauvages. Nous devons leur demander quels avantages ils en retirent.

Il faut élaborer une approche en deux volets. Si nous lançons une campagne de sensibilisation, les gens commenceront à examiner ce problème et le marché commencera à décliner. Si le marché décline et qu'il n'est plus rentable de tuer un ours pour en récupérer les parties, par exemple, nous aurons vraiment rendu justice aux générations futures.

Cela ne diminue en rien notre démarche, c'est-à-dire la présentation au Parlement d'un projet de loi qui traite de cette question. Je suis heureux de constater que le projet de loi peut être mis aux voix. Ainsi, tous les députés qui l'examineront sauront pourquoi cette assemblée législative doit offrir à nos agents des moyens pour lutter contre ce commerce. Je le répète, cela ne signifie pas que nous n'essayons pas de mettre fin à ce marché. Avec une combinaison de ces deux approches, le projet de loi et la sensibilisation, nous aurons rendu justice aux générations à venir en protégeant nos animaux sauvages.

En terminant, je félicite encore une fois ma collègue de South Surrey—White Rock—Langley d'avoir présenté ce projet de loi. J'espère que, lorsqu'il sera mis aux voix à la Chambre, il recevra l'appui unanime de tous les députés et que nous prendrons les mesures qui s'imposent.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi reconnaître le travail acharné de la députée de

South Surrey—White Rock—Langley et la remercier de porter cette importante question à l'attention du Parlement.

Nous ne sommes pas ici pour discuter de l'importance de régler le problème du braconnage, mais bien de la question de savoir si, dans sa forme actuelle, le projet de loi constitue le mécanisme le plus approprié pour ce faire. À mon avis, ce n'est pas le cas. Le projet de loi reprend des infractions existantes et les intègre essentiellement au Code criminel.

Le projet de loi C-280 n'a ni l'apparence ni les éléments d'une vraie loi pénale. Il s'apparente plutôt à un règlement qu'on propose d'inclure dans le Code criminel. Or, le Code criminel n'est pas l'outil adéquat pour ce genre de mesure législative. C'est d'autant plus vrai qu'il existe une vaste gamme de lois fédérales et provinciales qui réglementent directement et indirectement la même question.

Même en l'absence de toutes ces autres mesures législatives pertinentes, il vaudrait mieux avoir recours à la réglementation plutôt qu'à une modification du Code criminel pour mettre en oeuvre les dispositions prévues dans le projet de loi.

Le projet de loi dispose expressément que les dispositions relatives à une infraction concernant des espèces qui ne sont pas menacées de disparition ou qui ne sont pas en voie de disparition ne s'appliquent pas aux personnes qui agissent conformément aux conditions énoncées dans un permis délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial. Ce genre de disposition se retrouve habituellement dans un règlement. Essentiellement, elle signifie qu'il est permis de poser un acte à condition d'avoir l'autorisation de le faire, mais que sans autorisation cet acte constitue une infraction. Les règlements sont souvent conçus de la sorte, mais le Code criminel ne fonctionne pas de la même façon. L'application d'une disposition relative à une infraction au Code criminel ne dépend pas du fait qu'un permis permettant de se livrer à une activité interdite a été délivré par une autorité fédérale ou provinciale.

Une autre caractéristique des infractions au Code criminel, c'est qu'elles visent presque toujours tout le monde. Il est extrêmement rare que le Code criminel précise des exemptions en ce qui a trait à la responsabilité criminelle à l'égard d'infractions en particulier. Les exemptions énoncées dans les articles 204 à 207 inclusivement du Code criminel concernant les infractions liées aux paris constituent une exception notable à la règle habituelle contre les exemptions. On peut voir la contradiction entre l'un et l'autre cas. D'une part, on veut s'attaquer à un problème précis, mais en le faisant dans le cadre du Code criminel on met tout le monde dans le même bateau, et l'exception devient passablement problématique.

Il est néanmoins extrêmement rare de prévoir des exceptions dont l'application dépend de la discrétion d'un membre de l'organe exécutif du gouvernement. Toutefois, l'article 447.8 du projet de loi C-280 conférerait au ministre de l'Environnement le pouvoir discrétionnaire de soustraire par arrêté «toute personne ou classe de personnes» de «l'application de toutes les dispositions» des infractions relatives aux espèces menacées de disparition ou en voie de disparition «ou de certaines de celles-ci». À mon avis, il s'agit d'une caractéristique très inhabituelle, voire inédite.

Il est également rare, dans le cadre du Code criminel, qu'un membre de l'organe exécutif puisse consulter un organisme consultatif pour déterminer si l'objet d'une infraction, en l'occurrence la faune, fait partie d'une catégorie particulière. Je signale que les paragraphes 447.7(1) et (2) respectivement donneraient au ministre de l'Environnement le pouvoir de désigner une espèce sauvage à titre de...

Initiatives parlementaires

•(1255)

M. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il fait bon vous voir occuper le fauteuil de la présidence. Cela vous donne l'occasion de vous exercer un peu à occuper ces fonctions. Je tiens à vous en féliciter.

Le président suppléant (M. Gerry Ritz): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Nous allons poursuivre le débat.

M. Mac Harb: Monsieur le Président, si le député croyait pouvoir rompre le fil de ma pensée, il se trompe. Je le félicite cependant d'avoir souligné votre présence au fauteuil.

Pour revenir à ce que je disais, les paragraphes 447.7(1) et (2) donnent au ministre le pouvoir de déterminer, à sa discrétion, si une espèce animale est en voie de disparition ou menacée de disparition. Avant de prendre une décision en ce sens, cependant, le ministre de l'Environnement doit consulter le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Encore une fois, cette disposition est tout à fait conforme à un régime de réglementation qui vise un objectif général d'intérêt public, comme la préservation des espèces sauvages, que souhaite mon collègue.

Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de compter sur une formule souple pour déterminer quelles sont les espèces menacées. Comme je l'ai fait remarquer un peu plus tôt, les mécanismes proposés se distinguent de la formule usuelle prévue dans le Code criminel pour traiter une conduite interdite et répréhensible au plan moral sanctionnée par une pénalité.

De plus, je ferais remarquer que la peine maximale d'emprisonnement prévue dans le cas d'une infraction relative à un animal menacé de disparition ou en voie de disparition serait de quatre ans ou de huit ans. Il n'y a aucun précédent pour des peines aussi sévères. Voilà un autre exemple d'incohérence par rapport aux dispositions et peines prévues dans le Code criminel.

En terminant, je tiens à rappeler qu'il y a une distinction à faire entre l'objet d'une mesure législative et les moyens que la loi prévoit pour atteindre cet objectif.

Je le répète, l'intention du député ici est de protéger les espèces menacées. C'est un objectif très noble, mais le député n'a pas recours au moyen le plus approprié ou efficace pour arriver à ses fins, car le Code criminel ne peut être utilisé en ce sens. Il est impossible de passer par le Code criminel. Il faudrait plutôt utiliser le processus de réglementation, comme cela se fait actuellement.

Il y a un autre point important que je tiens à souligner à mes collègues. Les provinces possèdent des mécanismes, notamment dans le cadre de leur processus de réglementation et de leur processus législatif, qui leur permettent de régler certaines de ces questions qui relèvent d'elles.

Je ne veux pas parler du fait que nos initiatives risqueraient de donner lieu à un double emploi ou d'empiéter dans le champ de compétences des provinces. Je laisse cela à ceux de mes collègues qui voudraient intervenir un peu plus tard dans ce débat.

•(1300)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je participe aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi C-280, présenté par ma collègue de South Surrey—White Rock—Langley. Ce projet de loi vise à criminaliser la vente d'animaux sauvages. En soi, il est fondé d'intervenir dans la vente d'animaux sauvages.

Tout doit être mis en oeuvre pour éviter ce type de pratique qui, tant sur le plan environnemental que sur le plan social, est jugé inacceptable. Cependant, à mon avis, on utilise trop souvent le Code criminel pour soulever la question de la criminalisation.

Quelle est la conséquence d'utiliser le Code criminel afin de pénaliser certaines pratiques, environnementales ou autres? On donne au gouvernement fédéral la possibilité et les moyens législatifs d'intervenir dans les champs de compétence provinciale. Comme mon collègue libéral l'a dit tout à l'heure, et je suis d'accord avec lui, il existe dans les provinces des lois et des règlements pour gérer efficacement cette pratique.

C'est là qu'est le problème, parce que le projet de loi qui est devant nous est un empiètement dans les champs de compétence provinciale en vertu des principes de la répartition des pouvoirs législatifs prévue par la Loi constitutionnelle de 1867.

À mon avis, il est important de prendre en considération que certaines provinces, dont le Québec, se sont dotées d'un régime spécial pour justement pour protéger la vente d'animaux. Entre autres, pour le Québec, je citerai la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. À l'article 69, on stipule, et je cite:

Nul ne peut vendre ou acheter un animal dont la vente est interdite par règlement. Toutefois, le gouvernement peut, par règlement, autoriser la vente d'un animal visé au premier alinéa selon les normes et conditions qu'il détermine.

«Nul ne peut vendre ou acheter un animal dont la vente est interdite par règlement». C'est ce que dit l'article 69 de la Loi sur la conservation de la faune au Québec.

Le danger, c'est que le gouvernement fédéral, par ce projet de loi d'initiative parlementaire, vient se donner le pouvoir, en vertu du Code criminel, d'intervenir dans des champs de compétence provinciale, d'autant plus que certaines provinces, dont le Québec, ont déjà été proactives à cet égard. Le Québec a aussi été proactif par sa Loi sur les espèces menacées et en péril.

Dès 1990, à l'Assemblée nationale, le Québec a adopté une loi afin de protéger les espèces menacées sur son territoire.

Une voix: C'était un gouvernement libéral.

M. Bernard Bigras: C'est exact. C'était sous un gouvernement libéral du Québec, soit le gouvernement de M. Robert Bourassa, que le Québec a adopté cette loi.

Mais qu'a fait le gouvernement fédéral par la suite, soit 13 ans plus tard? Il a fait adopter le projet de loi C-5. Certains collègues qui sont ici à la Chambre ont voté en faveur de celui-ci. Je ne donnerai pas le nom de leurs circonscriptions, mais certains députés ont été ministres du gouvernement du Québec. Ils ont accepté qu'une loi fédérale vienne chevaucher et dédoubler une loi adoptée au Québec en 1990.

Aujourd'hui, en cette Chambre, nous n'avons pas besoin d'un projet de loi qui, en utilisant le Code criminel, donnerait encore plus de pouvoirs quant à la réglementation de la vente d'animaux sauvages. Pourquoi? Ce n'est pas parce qu'on ne souhaite pas que la vente d'animaux sauvages soit réglementée, mais c'est parce que le Québec, à certains égards, a été proactif et a fait adopter une loi distincte.

•(1305)

Je peux comprendre que certaines provinces n'ont pas été aussi proactives en cette matière. Mais lorsqu'une province l'a fait, il faut comprendre que le Code criminel est un outil fort, une disposition forte pour pouvoir imposer à certaines provinces des régimes de protection, entre autres dans le cadre de la vente d'animaux sauvages.

Initiatives parlementaires

De plus, selon différents types de scénario, les articles 165, 167 et 172 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune prévoient des sanctions pénales allant de 500 \$ à 16 400 \$, des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an, ainsi que des sanctions administratives entraînant des suspensions de permis pouvant aller jusqu'à six ans.

Donc, à l'intérieur de sa Loi sur la conservation de la nature, le Québec ne s'est pas simplement doté d'articles interdisant la vente d'animaux sauvages, comme le prouve l'article 69 que je viens de citer. Il s'est aussi donné les moyens de pénaliser, d'imposer des sanctions pénales, des peines d'emprisonnement et des sanctions administratives pour s'assurer que la vente d'animaux sauvages ne soit pas simplement un principe flou, mais un principe qui puisse être appliqué et sanctionné dans la mesure où certains individus décideraient de violer la loi.

Au Québec, on a une loi qui vise cet objectif. Nous craignons que le gouvernement fédéral empiète—et on estime qu'il le fait déjà suffisamment—dans les champs de compétence provinciale, et ce, de son propre chef. Ce n'est pas nécessaire. Il faut offrir aux provinces cette possibilité.

Au fond, ce que vise ce projet de loi, c'est d'aller à l'encontre de ce que le gouvernement fédéral a toujours prêché, c'est-à-dire que le gouvernement d'en face a toujours prôné un plein partenariat avec les provinces dans l'application des lois environnementales, que ce soit la Loi sur la protection de l'environnement, la Loi sur les espèces en péril ou menacées ou la Loi sur l'évaluation environnementale.

Quand arrive la pratique, c'est tout le contraire qui se produit. Prenons l'exemple de l'entente auxiliaire sur l'évaluation environnementale, ou même l'entente d'harmonisation environnementale. Il y a des principes de partenariat, mais pourquoi le Québec n'a-t-il pas adhéré à cet accord?

Lorsqu'on regarde la législation à la Chambre, on se rend compte que le projet de loi C-280 contient essentiellement ce qu'on retrouve dans le projet de loi C-5. On ne peut pas accepter cela. Il faut que les principes énoncés dans les ententes trouvent leur écho à l'intérieur des projets de loi à la Chambre des communes.

Quand on voit que le projet de loi sur la vente d'animaux sauvages vise à dédoubler, à donner des moyens, par l'entremise du Code criminel, de pénaliser la vente d'animaux sauvages, alors qu'il existe des dispositions dans les provinces, on ne peut que douter de la volonté non seulement du gouvernement fédéral, mais de ce Parlement, puisque cette motion et ce projet de loi viennent de l'opposition.

Comme vous le voyez, ce n'est pas seulement le gouvernement fédéral qui présente ce type de dispositions visant à dédoubler les lois. Il y a aussi de ce côté-ci de la Chambre des députés, des formations politiques qui partagent cette vision du «nation building» canadien.

Si le Québec n'avait pas fait son travail à cet égard, je pourrais, à la limite, comprendre la volonté du fédéral d'intervenir. Le Québec a été, dès 1990, le premier à adopter une loi sur les espèces menacées. Mais quand je regarde le travail qui a été fait, je constate que cela a pris 13 ans pour que le fédéral en adopte une. Quand on regarde nos lois sur l'évaluation environnementale, on voit aussi toute la différence.

Je terminerai en disant que nous ne pouvons accepter un projet de loi qui, par l'entremise du Code criminel, viendrait donner plus de pouvoir au fédéral, alors que le travail se fait déjà au Québec et que cela fonctionne bien. On n'est pas intéressés de mettre de côté le régime existant.

• (1310)

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie de participer brièvement au débat sur le projet de loi C-280, une initiative parlementaire visant à interdire la vente, la mise à mort, la capture et la possession d'animaux sauvages, surtout des espèces en péril.

Mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore aurait certainement voulu participer au débat, mais il est à Halifax où il représente les députés néo-écossais aux obsèques d'une regrettée personnalité néo-écossaise, Mme Ruth Johnson. Cette femme se dévouait pour sa collectivité, son église et surtout pour Africville qui était chère à son cœur. Elle a su inspirer des générations entières de Néo-Écossais d'origine africaine et autre. Le député regrette de ne pas être des nôtres cet après-midi. Sachant qu'il est là-bas, pour transmettre mes condoléances et celles de mon parti, je suis ravie d'intervenir dans ce débat en son nom.

Je tiens à féliciter la députée de South Surrey—White Rock—Langley pour avoir présenté une nouvelle fois cette initiative parlementaire. Elle l'avait déjà présentée une première fois, mais le projet de loi est mort au *Feuilleton*. La députée a prouvé qu'elle est réellement préoccupée par des pratiques inadmissibles qui sont trop apparentes, et pas uniquement qu'au Canada. Ces pratiques existent également ailleurs. Il s'agit entre autres du trafic d'organes et de parties d'animaux sauvages. La députée s'est chargée de faire éclater cette affaire au grand jour et de montrer que le problème doit être pris au sérieux.

La question préoccupe beaucoup de Canadiens. Ce projet de loi d'initiative parlementaire a pour objet de donner une plus grande priorité politique à la question et à exiger des gouvernements qu'ils mènent les actions qui s'imposent.

J'ai constaté lors du débat précédent, et encore une fois cet après-midi que certains se demandent si la solution proposée par la députée pour régler le problème s'avère appropriée, sachant que la question est d'abord et avant tout du ressort des provinces et des territoires. Je pense que la chose ne fait aucun doute.

Je sais que, en réponse à certaines de ces questions, la députée elle-même a déjà fait savoir qu'elle avait nullement l'intention d'empiéter sur la compétence des provinces et des territoires ni d'évincer ceux-ci de la gestion de la faune. Il s'agit plutôt de renforcer, dans les pires cas, les dispositions du Code criminel qui pourraient appuyer, en fait, les mesures réglementaires et législatives provinciales.

Je ne suis pas sûre en fin de compte que le ministère de la Justice, par exemple, serait disposé à voir là une approche convenable. La députée mérite des félicitations pour avoir à nouveau saisi la Chambre des communes de cette question.

Je ne suis pas la seule ici à représenter une circonscription urbaine. Ceux parmi nous qui représentent une circonscription urbaine ne sont pas enclins à participer à un débat de ce genre, car leurs circonscriptions ne renferment pas beaucoup de faune, d'espèces menacées ou non par le braconnage et l'exploitation de la faune qui sont envisagés dans ce projet de loi.

Initiatives parlementaires

J'ai l'honneur de représenter ici la circonscription de Halifax. Cette circonscription est des plus urbaine mais, comme les fondateurs de Halifax étaient sensibilisés à l'importance d'aménager des espaces publics et des aires de nature sauvage, nous avons la chance de bénéficier du parc Point Pleasant, à une extrémité de la ville. Au nord de la péninsule de Halifax se trouve le parc Seaview et, à la périphérie de la ville, une importante ceinture de verdure qui vise à atteindre les objectifs mêmes que fixe la députée, à savoir améliorer l'habitat ainsi que protéger et rehausser la faune de la circonscription.

• (1315)

Est-ce que je sais s'il se fait du braconnage dans ce but dans ma circonscription? Très franchement, je n'en sais rien. Aucun de mes électeurs ne m'en a jamais parlé. Toutefois, ce que je sais, c'est que même si cela se produisait chez nous, il existe une fière tradition dans ce domaine à Halifax et partout en Nouvelle-Écosse. Des initiatives menées par les citoyens, la collectivité et des organisations non-gouvernementales ont fait preuve de beaucoup de leadership dans le dossier de l'habitat naturel et se sont penchées tout particulièrement sur la conservation et la mise en valeur des espèces sauvages et ainsi de suite. La députée mérite des félicitations pour avoir soulevé ces préoccupations dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je ne sais pas si la députée a pu consulter directement les dirigeants autochtones et les autochtones de sa province sur cette question. Aucun autre groupe de Canadiens n'a plus d'expérience et n'a fait preuve de plus d'engagement envers l'utilisation responsable des espèces sauvages et la gestion responsable de nos habitats que les premières nations et d'autres Canadiens autochtones. Il arrive beaucoup trop souvent que l'on ne consulte pas ces gens d'expérience.

Nous ne reconnaissons pas assez souvent les ressources que peuvent nous fournir les autochtones, tout particulièrement du fait que ces derniers ont reçu tellement peu d'aide de la part du gouvernement dans le domaine des pratiques d'exploitation durable qui pourraient les aider à faire sortir leurs propres collectivités des griffes de la pauvreté. On ne fait pas assez souvent appel à eux à titre d'experts et de conseillers, eux qui pourraient donner les meilleurs conseils possibles au gouvernement du Canada et à tous les députés qui se préoccupent de ces questions.

En terminant, il est important que nous nous penchions sur cette question. Je vais suivre ce débat avec intérêt parce, si j'appuie l'esprit du projet de loi, je ne suis pas entièrement persuadée que le projet de loi dont nous sommes saisis aura l'efficacité souhaitée par la députée.

J'ai écouté avec intérêt l'intervention du député d'Ottawa-Centre. Il a lui aussi affirmé partager l'esprit qui sous-tend la présentation du projet de loi. Toutefois, il s'exprimait à titre de simple député et je sais qu'il ne prétendait pas s'exprimer au nom du gouvernement du Canada. Il a fait preuve d'une certaine audace en déclarant ne pas être certain que ce serait la façon la plus efficace de régler le problème.

Après l'embarras causé à son gouvernement par la loi sur les espèces en péril et la gestion du registre des armes à feu, il est encourageant de voir que certains députés du gouvernement souhaitent sincèrement trouver la façon la plus efficace et la plus efficiente pour s'attaquer aux problèmes qui préoccupent les Canadiens.

• (1320)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, compte tenu du temps dont je dispose, je me contenterai d'un bref commentaire sur le projet de loi présenté par ma collègue et amie de South Surrey—White Rock—Langley.

C'est ce genre de mesure législative qui doit émaner des députés. Elle est exceptionnellement réfléchie et bien structurée et la députée a fait preuve d'énormément d'initiative en la présentant. En outre, c'est le genre de projet de loi que nous pouvons certainement appuyer.

Au Canada, on s'inquiète de ce qui se passe au-delà de l'aspect légitime, particulièrement en ce qui concerne la protection de la faune. Cela vaut peut-être aussi du secteur des pêches.

On peut prévoir toutes sortes de règles, de règlements et de quotas et dire que, tant qu'ils sont respectés, il n'y a pas de problème. Toutefois, personne ne sait ce qui se passe dans la clandestinité, notamment en ce qui concerne le braconnage, la surpêche, le marché noir et j'en passe. Il ne fait aucun doute que ces activités touchent nos espèces sauvages. Plus une espèce est spéciale, menacée ou rare, plus elle s'avère lucrative pour le marché noir.

La seule façon de mettre un frein à ce genre de choses consiste pour les citoyens du pays à s'intéresser au problème et à prendre des dispositions pour faire respecter eux-mêmes la réglementation en la matière en portant les cas d'infraction à l'attention des diverses autorités. Il y a des lignes sans frais auxquelles peuvent faire appel les gens. Il y a des organismes auxquels nous pouvons nous adresser sans provoquer de controverse ou être mêlés à celle-ci. Par conséquent, c'est là le genre d'initiatives que devraient adopter des particuliers.

Il m'est trop souvent arrivé de voir des cas où des personnes ont dépassé les limites et ramené par exemple cinq orignaux au lieu d'un seul. La liste est inépuisable. Étant donné que ces animaux ne sont pas inscrits dans les statistiques, on ne sait plus trop au bout d'un certain temps combien d'individus appartenant à cette espèce sont encore vivants.

Sans vouloir trop insister, je dis de nouveau à la députée que c'est un projet de loi exceptionnellement bien réfléchi. Il peut sans nul doute faire encore l'objet de quelques légères modifications qui le rendront encore meilleur. Aucun projet de loi n'est parfait, et nous pouvons toujours en améliorer tous les aspects. Toutefois, celui-ci est très bien fondé et nous l'appuyons sans réserve.

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, si le projet de loi C-280 est adopté, il entraînera la création d'une nouvelle partie XI.I dans le Code criminel ainsi que la création de trois nouvelles infractions concernant la vente d'animaux sauvages. Comme il a été souligné, ces infractions s'appliqueront en dépit des dispositions que comprennent d'autres lois fédérales.

Toutefois, le projet de loi précise expressément que l'article établissant les infractions ne porte en rien atteinte aux droits ancestraux ou issus de traité des peuples autochtones, élément qui vient tout juste d'être soulevé par le député d'en face.

Les infractions proposées dans le projet de loi C-280 seraient liées à trois activités: la vente d'un animal sauvage ou d'une partie d'animal sauvage; la mise à mort ou la capture d'un animal sauvage dans le but de le vendre ou d'en vendre une des parties; et, enfin, la possession un animal sauvage ou une partie d'un tel animal dans le but de vendre cet animal ou d'en vendre une ou des parties.

Initiatives parlementaires

Il convient de souligner d'entrée de jeu que, contrairement à ce qui se passe dans la Loi sur les espèces sauvages au Canada, la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial et la nouvelle Loi sur les espèces en péril, qui prévoient des peines, le projet de loi C-280 repose sur le fait que les infractions sont considérées tellement graves que, comme on l'a expliqué, la mise en accusation est la seule procédure possible.

Statuer qu'une infraction sera punissable sur acte d'accusation seulement n'est pas une mince affaire. Je vais prendre une minute pour comparer l'infraction sujette à option de procédure et l'infraction punissable sur acte d'accusation.

Une infraction sujette à option de procédure permet au procureur de choisir entre la déclaration de culpabilité par procédure sommaire et la mise en accusation. Il existe un choix. La décision dépend des circonstances de chaque cause; l'option de procédure laisse donc une plus grande marge de manoeuvre pour ajuster la peine au crime.

Cette souplesse est importante dans les situations où la gravité des cas peut varier considérablement. Une déclaration de culpabilité par procédure sommaire peut assurer l'administration rapide de la justice sans compromettre la qualité de la justice rendue. Elle convient dans les formes moins graves d'un crime donné. Cette souplesse disparaît si les infractions énumérées dans le projet de loi C-280 sont uniquement punissables sur acte d'accusation.

Classer ces infractions dans la seule catégorie des actes punissables par mise en accusation signifie aussi une utilisation accrue des ressources du système de justice pénale. Lorsqu'une infraction est punissable sur acte d'accusation, l'accusé a le choix entre divers genres de procès, y compris l'enquête préliminaire et le procès avec jury. Il ne semble pas exister de raison valable pour restreindre le genre de procès aux seules poursuites par mise en accusation.

Il y a un autre élément à considérer à part celui de maintenir la souplesse du système de justice. Les peines découlant de nouvelles infractions doivent correspondre à celles déjà prévues dans le Code criminel en ce sens qu'elles ne doivent pas être disproportionnées par rapport à la gravité relative d'autres infractions passibles de peines aussi sévères ou moins sévères. Ce n'est pas une science exacte, mais je crois que les dispositions du projet de loi C-280 à cet égard contredisent ce principe de la proportionnalité.

Par exemple, il est disproportionné, à mon avis, que quiconque commet une deuxième infraction relative à des espèces en voie de disparition ou menacées de disparition soit passible d'un emprisonnement maximal de huit ans aux termes du projet de loi C-280 alors que la peine maximale pour une inculpation pour voies de fait est de cinq ans. Qui plus est, l'emprisonnement maximal de quatre ans ou huit ans pour des infractions relatives à des espèces en voie de disparition ou menacées de disparition n'existent pas dans le Code criminel. C'est là un autre exemple du manque de cohérence de ces dispositions par rapport aux peines prévues dans le Code criminel. À part quelques exceptions, je remarque également que le Code criminel ne prévoit pas de peine maximale supérieure pour une infraction subséquente à la première.

Bien que les infractions prévues dans le projet de loi C-280 puissent être commises par des entreprises sérieuses, j'ai de fortes raisons de croire que le libellé actuel des dispositions portant sur les sanctions contredisent celles que l'on trouve dans le Code criminel. Les infractions devraient au moins être considérées comme des infractions mixtes.

Pour ce qui est des objectifs plus généraux du projet de loi C-280, je crois que la plupart des députés reconnaîtront que c'est un objectif louable que celui de décourager la vente d'un animal sauvage ou d'une partie d'un animal sauvage, particulièrement dans le cas d'espèces menacées de disparition ou en voie de disparition. Il faut cependant se demander si ce projet de loi constitue la meilleure façon d'atteindre cet objectif.

Cela pose à son tour une question plus large. Est-ce que les dispositions du projet de loi C-280, portant en principe sur un comportement moralement condamnable, sont traditionnellement associées à l'exercice par le Parlement de son pouvoir législatif en matière criminelle?

• (1325)

Ou bien serait-il plus juste de considérer le projet de loi C-280 comme une mesure réprimant des infractions contre le bien-être public, ce qui, dans un contexte civil, est normalement associé aux infractions aux règlements? Le gouvernement estime que, du point de vue constitutionnel, le projet de loi C-280 vise, dans sa substance même, à réglementer la faune plutôt qu'à interdire un comportement moralement condamnable. Par conséquent, il est impossible d'appuyer les modifications proposées au Code criminel.

Je voudrais saisir l'occasion pour expliquer brièvement certains des éléments du projet de loi qui sont normalement associés à la création d'infractions dans un contexte de réglementation, plutôt qu'à des infractions prévues par le Code criminel.

Un élément important du projet de loi est qu'il ne s'applique pas également à tous les Canadiens. Il soustrait expressément à son application toute personne qui est autorisée par un permis ou une licence des autorités fédérales ou provinciales à commettre des actes qui, par ailleurs, seraient considérés comme une infraction dans la mesure où l'espèce en cause n'est pas considérée comme menacée ou en danger. Les exemptions de cette nature sont extrêmement rares dans le contexte du Code criminel.

Le projet de loi C-280 permet également au ministre de l'Environnement de soustraire toute personne ou classe de personnes à l'application de la loi, pour autant qu'elles ont trait aux espèces menacées de disparition ou en voie de disparition, s'il est d'avis que cette exception est nécessaire dans l'intérêt public. Pareille disposition risque d'être déclarée inconstitutionnelle pour le motif que les critères sont si subjectifs et généraux qu'ils ne fixent pas de vraies limites au comportement à exempter.

Une autre disposition du projet de loi, qui ne figure pas normalement dans le Code criminel, accorde au ministre de l'Environnement le pouvoir de désigner par règlement une espèce à titre d'espèce menacée ou en voie de disparition, après avoir consulté le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Encore une fois, ces dispositions sont plus compatibles avec les dispositions visant la protection et la réglementation de la faune qu'avec les dispositions qu'on trouve dans le Code criminel.

Pour conclure mes observations d'aujourd'hui, je voudrais féliciter la députée de South Surrey—White Rock—Langley d'avoir attiré l'attention du Parlement sur cette importante question. L'objectif du projet de loi est louable. La raison pour laquelle je ne puis appuyer le projet de loi n'est pas liée au fait que son objectif est insoutenable. Le manque d'appui au projet de loi est dû au fait que le mécanisme choisi pour atteindre l'objectif est incompatible avec le Code criminel et toute autre loi fédérale régissant la faune.

Je voudrais remercier les députés de leur attention relativement à ce projet de loi, et je félicite encore la députée d'en face d'avoir mis en valeur l'esprit de ce projet de loi, esprit auquel nous souscrivons tous.

• (1330)

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter du projet de loi d'initiative parlementaire qu'a présenté ma collègue de South Surrey—White Rock—Langley.

Je ne veux pas parler directement du projet de loi, mais plutôt souligner combien il est urgent d'adopter une mesure de ce genre en présentant deux exemples à la Chambre.

Depuis mon élection, j'ai eu connaissance de deux cas de massacre et de vente d'espèces sauvages. Dans le premier, j'ai reçu un appel d'un habitant de Clinton, en Colombie-Britannique, sur la route 97, en direction nord. Il m'a parlé d'une semi-remorque qui s'était arrêtée devant une maison et qui était remplie de sacs de saumon congelé. Le saumon venait apparemment du fleuve Fraser et devait être vendu quelque part vers l'est. J'ignore où. En Alberta et dans les Prairies, je présume.

La personne qui m'a téléphoné se demandait pourquoi il y avait une telle quantité de poisson, qui n'avait manifestement pas été pêché légalement. J'ai communiqué avec le ministère des Pêches et Océans. On m'a dit qu'en l'absence du numéro de la plaque d'immatriculation du camion, on ne pouvait rien faire.

Il est intéressant de constater que si l'on s'est très peu intéressé à ce cas, il est par contre arrivé à bon nombre de reprises que le ministère des Pêches et des Océans se soit fait un plaisir d'accuser des gens d'avoir détruit l'habitat du poisson alors qu'ils tentaient tout simplement de sauver leur maison en défaisant un barrage qui causait une inondation.

Les tribunaux de ma circonscription sont actuellement saisis d'une affaire, où une importante inondation survenue à Big Creek a recouvert les champs de blé d'un agriculteur, menaçant sa maison. Il a placé une machine dans le ruisseau pour défaire le barrage qui causait l'inondation. L'agriculteur doit maintenant se défendre devant les tribunaux d'avoir détruit l'habitat du poisson.

L'autre cas sur lequel j'aimerais attirer l'attention de la Chambre concerne une conversation que j'ai eue avec un guide-pourvoyeur de Anaham Lake, un autochtone qui m'a montré ses permis et les cartes de son territoire. Il était très inquiet du nombre de semi-remorques pleines d'originaux qu'il voyait sortir de son secteur. Son principal souci était qu'on tuait tellement d'originaux que cela mettait son gagne-pain en péril.

Mon argument est que cela n'a rien à voir avec le petit problème qui se pose parfois quand un ours est tué et qu'une partie de l'animal est vendue à quelqu'un qui l'expédie en Chine ou ailleurs, où cette partie a une très grande valeur. Cela est inacceptable. Je reconnais que les personnes qui se rendent coupables de tels gestes devraient être poursuivies. Toutefois, il ne s'agit pas ici de cas isolés. On parle de semi-remorques pleines d'animaux qui, selon ce que m'a raconté mon électeur, ont été aperçues quittant le pays.

Je crois que les députés devraient savoir en se penchant sur ce projet de loi d'initiative parlementaire qu'il s'agit là d'un problème très important dans certaines régions rurales du pays.

• (1335)

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole sur ce projet de loi d'initiative

Initiatives parlementaires

parlementaire. Nous, députés ministériels, comprenons et respectons ce qui est en jeu ici et l'urgence d'agir dans le domaine en question. Le projet de loi pose un problème de compétence, toutefois, conformément à la Constitution. Voici, résumés en quelques mots, deux points importants à cet égard.

D'abord, le projet de loi empêcherait les provinces de régler comme bon leur semblerait des problèmes relevant de leur compétence législative. Ce n'est pas parce qu'on croit que les lois provinciales ne sont pas assez sévères que le gouvernement fédéral peut se permettre d'empiéter sur la compétence provinciale. C'est pourtant ce que propose la députée chargée du projet de loi. Elle ferait peut-être mieux de s'adresser directement aux provinces dont la loi lui semble trop faible.

Ce n'est tout simplement pas une raison suffisante pour empiéter sur la compétence législative des provinces conformément à la Constitution. Compte tenu de cet objectif avoué, en fait, le projet de loi est probablement anticonstitutionnel pour cette seule raison. Si le gouvernement fédéral légifère pour renforcer une loi provinciale valable, il violera les droits des provinces. Nous ne pouvons pas faire cela. Autrement, le Code criminel finirait par prévoir d'autres peines plus sévères dans tous les aspects du droit provincial.

Un deuxième inconvénient tout aussi important est que, dans son approche, ce projet de loi banalise les infractions prévues dans le Code criminel. Des modifications proposées récemment au Code criminel relativement à la pornographie juvénile, au terrorisme, au crime organisé et des infractions telles que l'agression sexuelle, le meurtre, le vol, l'introduction par effraction, etc. perdraient tout leur sens si on devait recourir au Code criminel pour des infractions qui sont somme toute d'ordre réglementaire.

Il est évident que le braconnage relève davantage de la réglementation. Le braconnage est interdit, mais la chasse est permise moyennant un permis. C'est le permis qui fait la différence entre un comportement délictueux et un comportement respectueux de la loi. Cela concerne la réglementation et non le droit criminel.

Dans son dernier discours, la députée de South Surrey—White Rock—Langley a dit que cette mesure devrait être considérée au même titre que celles qui sanctionnent les infractions au code de la route dans le Code criminel. En fait, il ne s'agit pas du tout de la même chose. Aux termes du Code criminel, les infractions au code de la route sont basées sur la négligence criminelle alors qu'elles ne le sont pas dans les lois provinciales. En effet, les lois provinciales prévoient que les infractions au code de la route sont des infractions de responsabilité alors que le Code criminel en fait des actes criminels devant être prouvés. C'est différent. Les infractions sont de nature différente.

Toutefois, le projet de loi dont nous sommes saisis prévoit exactement la même infraction assortie du même degré de faute: tuer sans permis un animal sauvage. L'infraction provinciale serait simplement répétée dans le Code criminel.

Initiatives parlementaires

À propos des infractions au code de la route, la conduite dangereuse est interdite parce qu'elle est une menace pour toute la société. On en a fait un acte criminel parce que c'est la meilleure façon de protéger la société. Aucune circonstance ne peut justifier la conduite dangereuse. Jamais la province ne donne son aval à une activité que le code de la route défend.

Par contre, on peut tuer ou on peut capturer des animaux sauvages si on en a l'autorisation de la province sous forme de permis. Ce sont des activités interdites par la loi seulement dans les cas où il n'y a pas de permis. C'est l'absence ou la présence d'un permis qui fait qu'une activité est licite ou illicite. Il y a là une grande différence par rapport aux dispositions concernant la conduite dangereuse. Les provinces n'autorisent pas la conduite dangereuse. Conduire dangereusement, c'est risquer de causer un préjudice à autrui, un point c'est tout. Bref, la comparaison de la députée ne tient pas.

• (1340)

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de légiférer en matière de braconnage lorsque cette activité est pratiquée sur les terres domaniales, lorsque le commerce des parties d'animaux s'étend au-delà des frontières provinciales ou nationales, ou lorsqu'il faut préserver des espèces en voie de disparition. La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, la Loi sur les espèces sauvages au Canada et la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs sont autant de dispositions législatives visant à protéger de diverses façons les espèces sauvages.

Le gouvernement fédéral n'a pas négligé ses responsabilités. Il existe des lois de portée générale visant la protection des espèces animales. Quoi qu'il en soit, si la députée de Surrey-Sud trouve ces lois inadéquates, elle aurait dû y proposer des modifications dans son projet de loi.

Elle n'a invoqué aucun motif impérieux justifiant l'inclusion dans une nouvelle loi des sujets traités dans des lois provinciales et une myriade de lois fédérales spécialisées. La démarche suivie dans le projet de loi C-280 se solderait par la création de tout un régime de lois antibraconnage encore plus compliqué et plus fragmenté.

La députée a aussi mentionné que le projet de loi, en n'obligeant pas les provinces à appliquer les dispositions du code, n'empiéterait pas sur les compétences provinciales. Il ne s'agit pas d'un facteur permettant de déterminer le caractère constitutionnel d'un projet de loi. Il n'est pas important de préserver le pouvoir discrétionnaire des provinces de poursuivre ou de ne pas poursuivre. Nous devons avant tout nous assurer de la constitutionnalité des mesures proposées.

La députée laisse-t-elle entendre qu'une telle mesure serait valable en vertu du droit pénal? C'est difficile à soutenir compte tenu du fait que les mêmes questions font l'objet de lois fédérales qui n'appartiennent pas au droit pénal et sont réglementées par les provinces en vertu d'un pouvoir qui ne relève clairement pas du droit pénal.

Selon moi, le gouvernement fédéral ne devrait pas prendre l'habitude de juger de la pertinence de chaque loi provinciale et de légiférer ensuite pour améliorer ces lois lorsqu'il juge bon de le faire. Cela risquerait d'aller au-delà des limites constitutionnelles. Si la

législation provinciale prévoit des peines inadéquates pour un genre de comportement en particulier, alors les provinces devraient être encouragées à améliorer leurs lois. Le gouvernement croit à la collaboration avec ses partenaires provinciaux pour régler les problèmes qui touchent la société canadienne. Il ne croit pas aux mesures unilatérales.

Nous ne pouvons pas nous servir du Code criminel pour remédier à chaque lacune décelée dans les lois provinciales. Nous ne pouvons simplement pas reproduire toutes les infractions provinciales dans le Code criminel et augmenter les peines. Le projet de loi dit essentiellement que les infractions aux lois provinciales sur le braconnage seraient dorénavant des infractions criminelles. Cela crée un dangereux précédent. Cela veut dire essentiellement que toute infraction provinciale pourrait devenir une infraction fédérale aux termes du Code criminel. En l'absence d'un lien avec le pouvoir législatif fédéral en vertu de la Constitution, cette idée est inacceptable.

En outre, le projet de loi présente une faille en ce qui a trait au droit pénal. Sur le plan de la procédure et sur le plan des sanctions, ses dispositions ne sont pas conformes avec le droit pénal existant. Les sanctions prévues sont des peines d'emprisonnement maximal de trois, quatre et huit ans, selon la nature de l'infraction. Ces peines n'existent pas dans le Code criminel. Le régime pénal prévu est de deux, cinq, dix et quatorze années de détention. Nous ne voyons aucune raison de créer de nouvelles catégories de peines.

Par ailleurs, les infractions recensées dans le projet de loi C-280 sont considérées comme des actes criminels. Or, ces actes ne correspondent carrément pas à la plupart des infractions criminelles. Même des infractions comme les agressions sexuelles sont jugées comme des infractions mixtes, ce qui permet à la Couronne de faire une déclaration sommaire de culpabilité et d'adopter des procédures plus simples lorsque les circonstances le justifient.

Nous saluons l'esprit dans lequel cette initiative a été présentée, mais le gouvernement ne peut l'appuyer car les mesures proposées sont démesurées par rapport à l'objectif visé. Elles seraient inefficaces et déplacées. Nous avons déjà en place des lois qui traitent de ce sujet. Rien ne permet de croire que la législation fédérale existante est insuffisante. Si c'est le cas de la législation provinciale, alors ce sont les lois provinciales qu'il faut améliorer. Il n'y a tout simplement pas de raison de créer des infractions en vertu du Code criminel avec des infractions déjà existantes, car le Code criminel est normalement réservé à des comportements que la société condamne des plus sévèrement.

• (1345)

Le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[Français]

Comme il est 13 h 46, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 46.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	Ind.
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood —St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
VACANCE	Perth—Middlesex	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	Miramichi.....	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac.....	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg.....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.....	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton.....	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald.....	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa.....	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest.....	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore.....	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova.....	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut.....	Lib.
ONTARIO (101)		
Adams, Peter.....	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore.....	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga.....	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant.....	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène.....	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn.....	St. Paul's.....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora.....	Lib.
Bonin, Raymond.....	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey.....	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell.....	Lib.
Brown, Bonnie.....	Oakville.....	Lib.
Bryden, John.....	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite.....	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre.....	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Perth—Middlesex	

QUÉBEC (71)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	Ind.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 21 février 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Svend Robinson
Rob Anders	Raymonde Folco	James Lunney	Yves Rocheleau
David Anderson	Paul Forseth	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
André Bachand	Cheryl Gallant	Gurbax Malhi	Werner Schmidt
Claude Bachand	Peter Goldring	Inky Mark	Carol Skelton
Roy Bailey	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Sue Barnes	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Deborah Grey	Philip Mayfield	Bob Speller
Leon Benoit	Art Hanger	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Mac Harb	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Rick Borotsik	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Scott Brison	John Herron	Shawn Murphy	Myron Thompson
Andy Burton	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Chuck Cadman	Jay Hill	Pat O'Brien	Tony Valeri
Rick Casson	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Pierre Paquette	Joseph Volpe
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Elsie Wayne
Paul Crête	Dale Johnston	Beth Phinney	Randy White
John Cummins	Gerald Keddy	James Rajotte	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Antoine Dubé	Karen Kraft Sloan	John Reynolds	Lynne Yelich
Reed Elley			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
Mark Eyking

Bill Blaikie	Rick Casson	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Bill Casey	Pat O'Brien			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

Colleen Beaumier	Karen Kraft Sloan	Deepak Obhrai	Svend Robinson	(9)
Bill Casey	Gurbax Malhi	Beth Phinney	Yves Rocheleau	
Irwin Cotler				

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Howard Hilstrom
Rose-Marie Ur

David Anderson
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon

Rick Laliberte
John Maloney
Larry McCormick

Louis Plamondon
Dick Proctor
Bob Speller

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Libby Davies
Antoine Dubé
Inky Mark

Grant McNally
Anita Neville
John O'Reilly

Massimo Pacetti
David Price
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPhilip Mayfield
Val Meredith
Shawn MurphyMassimo Pacetti
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim JafferDale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsGerry Ritz
Jacques Saada
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders	Bill Blaikie	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	(16)
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Peric	
Leon Benoit	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Wendy Lill	Scott Reid
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Peter Goldring	James Lunney	Svend Robinson
Roy Bailey	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rex Barnes	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Keith Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Monique Guay	Pat Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Stephen Harper	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Andy Burton	Richard Harris	Grant McNally	Peter Stoffer
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Dan McTeague	Chuck Strahl
Bill Casey	John Herron	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Casson	Grant Hill	Rob Merrifield	Myron Thompson
Marlene Catterall	Jay Hill	Bob Mills	Vic Toews
David Chatters	Howard Hilstrom	James Moore	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Betty Hinton	John O'Reilly	Maurice Vellacott
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Randy White
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Ted White
Norman Doyle	Gerald Keddy	Charlie Penson	John Williams
Stan Dromisky	Jason Kenney	Carmen Provenzano	Bob Wood
John Duncan	Francine Lalonde	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Bob Wood

Vice-président:

Roy Bailey	Ivan Grose	Louis Plamondon	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Dan McTeague	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: John Herron
Karen Kraft Sloan

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Serge Cardin

Joe Comartin
Joe Jordan
Rick Laliberte

Gary Lunn
Bob Mills
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyPierre Paquette
Charlie Penson
Pauline Picard
Gary PillitteriTony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine DubéJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Pierre Paquette
Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Garry Breitkreuz	Robert Lanctôt	John Maloney	Joe Peschisolido	(18)
Irwin Cotler	Derek Lee	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Peter MacKay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	James Rajotte
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Dale Johnston	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Yvan Loubier	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Keith Martin	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jim Gouk	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Scott Brison	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Elsie Wayne
David Chatters	John Herron	Lynn Myers	Randy White
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Joe Comartin	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Bill Blaikie	Peter MacKay	Lynn Myers	Geoff Regan	(11)
Robert Lanctôt	John McKay	David Pratt	Vic Toews	

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	Werner Schmidt
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Carol Skelton
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Monte Solberg
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Kevin Sorenson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Larry Spencer
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Guy St-Julien
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Jim Gouk	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Rob Merrifield	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	James Moore	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Clark	Jay Hill	Louis Plamondon	John Williams
Joe Comartin	Howard Hilstrom	James Rajotte	Lynne Yelich
John Cummins	Betty Hinton	John Reynolds	

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Andy Scott	(19)
Reg Alcock	Charles Caccia	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Joe Comuzzi	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	David Pratt	John Williams	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Mac Harb	Bill Matthews	James Rajotte
Eugène Bellemare	Richard Harris	John McKay	Benoît Sauvageau
Paul Bonwick	John Herron	Dan McTeague	Monte Solberg
Chuck Cadman	Howard Hilstrom	Réal Ménard	Peter Stoffer
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	James Moore	Yolande Thibeault
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Karen Kraft Sloan	Beth Phinney	Tony Valeri
Stan Dromisky	Derek Lee	Jerry Pickard	Maurice Vellacott
Paul Forseth	Diane Marleau	David Price	Elsie Wayne
Yvon Godin			

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Peter Adams	Gurmant Grewal	Judi Longfield	John Williams	(6)
Mauril Bélanger	Walt Lastewka			

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Reg Alcock	Joe Fontana	Judi Longfield	Tom Wappel	(9)
Mauril Bélanger	Walt Lastewka	Andy Scott	John Williams	
Bonnie Brown				

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Reg Alcock	Vice-présidents:	Paul Forseth Tony Valeri	
Carolyn Bennett	Raymonde Folco	Pat Martin	Judy Sgro	(16)
Scott Brison	Robert Lanctôt	Gilles-A. Perron	Paul Szabo	
Roy Cullen	Steve Mahoney	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	
Ken Epp				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Reed Elley	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
David Anderson	Liza Frulla	Gerald Keddy	Scott Reid
André Bachand	Christiane Gagnon	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Yvon Godin	Peter MacKay	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Keith Martin	Larry Spencer
Andy Burton	Gurmant Grewal	Brian Masse	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Bill Casey	Monique Guay	Grant McNally	Greg Thompson
Rick Casson	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
David Chatters	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Joe Clark	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
Paul Crête	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	John Herron	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU RENOUELEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:	Roy Cullen Paul Forseth	Vice-président:		
Carolyn Bennett	Monique Guay	Pat Martin	Judy Sgro	(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents: Gerry Ritz
Tony Valeri

Vice-président:

Gilles-A. Perron

Paul Szabo

Tony Tirabassi

(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Paul Bonwick

Carole-Marie Allard
Sarmite Bulte
R. John Efford
Liza Frulla

Christiane Gagnon
John Harvard
Loyola Hearn

Betty Hinton
Wendy Lill
Dennis Mills

Alex Shepherd
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Bill Matthews
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
Rodger Cuzner
R. John Efford

Reed Elley
Georges Farrah
Loyola Hearn

Dominic LeBlanc
Joe Peschisolido
Carmen Provenzano

Yves Rocheleau
Jean-Yves Roy
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Carolyn Parrish

Rick Borotsik	Michel Guimond	Geoff Regan	Benoît Sauvageau	(16)
Marlene Catterall	Joe Jordan	John Reynolds	Werner Schmidt	
Rodger Cuzner	Lynn Myers	Jacques Saada	Guy St-Julien	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Marcel Proulx
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Monte Solberg
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Kevin Sorenson
Leon Benoit	John Godfrey	Keith Martin	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Jim Gouk	Larry McCormick	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Scott Brison	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Paddy Torsney
Rick Casson	John Harvard	James Moore	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
John Cummins	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Libby Davies	Howard Hilstrom	David Price	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	David Price	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Paddy Torsney

Vice-président:

Rick Borotsik	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Yvon Godin				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Stan Dromisky
Réal Ménard

Carolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda Chamberlain

Raymonde Folco
Hedy Fry
James Lunney

Rob Merrifield
Svend Robinson
Hélène Scherrer

Carol Skelton
Yolande Thibeault
Greg Thompson

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral

Libby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	James Rajotte
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

Président: Roger Gallaway

Vice-président:

Rex Barnes	John Cannis	Bev Desjarlais	Liza Frulla	(9)
Andy Burton	Joe Comuzzi	Antoine Dubé	Stan Keyes	

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	(13)
Libby Davies	Dominic LeBlanc	Jacques Saada	Greg Thompson	
Hedy Fry	Derek Lee			

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Bob Kilger

Vice-présidents: Don Boudria
John Reynolds

Bill Blaikie
Norman Doyle

Michel Gauthier
Monique Guay

Loyola Hearn
Stan Keyes

Dick Proctor
Werner Schmidt

(11)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall
Jean Lapointe

Yves Morin
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Deborah Grey
Grant Hill

Jim Karygiannis
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
James Kelleher
Pana Merchant

Wilfred Moore
Gérard Phalen
Pierre Claude zznolin

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-17, LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: Bob Kilger

Vice-président:

Sarkis Assadourian
Claude Bachand
Rex Barnes
Garry Breitkreuz

John Bryden
Irwin Cotler
Bev Desjarlais
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Steve Mahoney
John O'Reilly
Beth Phinney

Marcel Proulx
Darrel Stinson
Myron Thompson

(16)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Steve Mahoney	du ministre des Transports
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

L'assurance-emploi	
M. Paquette.....	3862
M. Wilfert.....	3862
M. Paquette.....	3862
M. Wilfert.....	3862
Le bois d'oeuvre	
M. Duncan.....	3862
M. Pettigrew.....	3862
Les personnes handicapées	
M. Elley.....	3862
M. Wilfert.....	3863
Le développement des ressources humaines	
Mme Longfield.....	3863
M. Assadourian.....	3863
Les affaires étrangères	
Mme McDonough.....	3863
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	3863
Mme McDonough.....	3863
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	3863
Patrimoine Canada	
M. Hearn.....	3863
Mme Allard.....	3863
Le registre des armes à feu	
M. Keddy.....	3863
M. Boudria.....	3864
M. Burton.....	3864
M. Cauchon.....	3864
Le budget	
M. Cadman.....	3864
M. Cauchon.....	3864
Le crédit d'impôt pour personnes handicapées	
Mme Dalphond-Guiral.....	3864
M. Wilfert.....	3864
Mme Dalphond-Guiral.....	3864
M. Wilfert.....	3864
La pornographie juvénile	
M. Thompson (Wild Rose).....	3865
M. Easter.....	3865
M. Stinson.....	3865
M. Easter.....	3865
L'industrie	
M. Harb.....	3865
M. Marcil.....	3865
La santé	
M. Merrifield.....	3865
Mme McLellan.....	3865
L'environnement	
M. Mayfield.....	3865
M. Anderson (Victoria).....	3866
Les microbrasseries	
M. Loubier.....	3866
M. Wilfert.....	3866
Le développement des ressources humaines	
M. Doyle.....	3866
Mme St-Jacques.....	3866

Les affaires étrangères	
M. Obhrai.....	3866
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	3866
Mme Davies.....	3866
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	3866

La citoyenneté et l'immigration	
M. Dubé.....	3867
M. Assadourian.....	3867

Recours au Règlement	
Le registre des armes à feu	
M. Keddy.....	3867
M. Boudria.....	3867
M. Johnston.....	3867

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Cuzner.....	3867

Le registre des armes à feu	
M. Cauchon.....	3867
M. Breitreuz.....	3868
Mme Dalphond-Guiral.....	3869
Mme Davies.....	3870
M. Hearn.....	3870

Loi établissant un registre national des délinquants sexuels	
Mme Girard-Bujold.....	3871
Projet de loi C-399. Présentation et première lecture.....	3871
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	3871

La Loi de l'impôt sur le revenu	
Mme Girard-Bujold.....	3871
Projet de loi C-400. Présentation et première lecture.....	3871
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	3871

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	
M. Bonin.....	3871
Projet de loi C-401. Présentation et première lecture.....	3871
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	3871

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	
M. Bonin.....	3871
Projet de loi C-402. Présentation et première lecture.....	3871
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	3872

Le Code criminel	
M. Bonin.....	3872
Projet de loi C-403. Présentation et première lecture.....	3872
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	3872

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	
M. Bonin.....	3872
Projet de loi C-404. Présentation et première lecture.....	3872
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	3872

Pétitions	
Les marchés publics	
Mme Gagnon (Québec)	3872
Le Collège de la protection civile du Canada	
Mme Gallant	3872
Le Falun Gong	
Mme Meredith	3872
La liberté religieuse	
M. Stinson	3872
La pornographie juvénile	
M. Duncan	3872
Postes Canada	
M. Duncan	3872
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Cuzner	3873
Les travaux de la Chambre	
M. Bigras	3873

Motion	3873
Adoption de la motion	3873

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel	
Projet de loi C-280. Deuxième lecture	3873
M. Obhrai	3873
M. Harb	3874
M. Bigras	3875
Mme McDonough	3876
M. Hearn	3877
M. Tonks	3877
M. Mayfield	3879
M. Cuzner	3879

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**